

388w6

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2003.

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Je demande à M. PECHARMAN de procéder à l'appel.

(Monsieur PECHARMAN procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M.CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, DAVAL, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM.MARCHAND, MAUROY, Mme MERLIN, MM. MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, MM. RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : M. BERNARD (pouvoir), MM. PARGNEAUX, SINAGRA (pouvoir).

Madame le Maire - Monsieur le Maire honoraire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, quelques mots avant de commencer ce Conseil Municipal sur notre environnement, et l'environnement international dans lequel il se situe. Je crois pouvoir parler au nom de l'ensemble des élus municipaux puisque nous en avons discuté en Conseil restreint avec l'ensemble des groupes élus ici.

Vous savez que la guerre en Irak a entraîné de la part de la Majorité municipale -et je crois pouvoir y associer l'ensemble des élus- dès lundi dernier, une prise de position contre cette guerre avant même qu'elle ne commence, tant nous étions convaincus à la fois de l'absence de raisons pour une guerre préventive, de raisons fondées sur le plan juridique international, même si chacun d'entre nous souhaite -et c'était en cours- le démantèlement des armes en Irak, mais sous le contrôle de l'O.N.U., et sur la fin d'une dictature. Mais il y a des moyens démocratiques d'arriver à la fin d'une dictature.

Donc, même si ces objectifs peuvent être partagés, nous avons fermement dit lundi dernier, avant le début de la guerre, que nous étions contre cette guerre. Nous n'avons d'ailleurs sans doute pas encore mesuré l'ensemble de ses conséquences.

Une guerre dont, nous le voyons bien aujourd'hui, et contrairement à ce que les Américains nous ont dit, n'est pas considérée par les Irakiens, quoi qu'ils pensent de Saddam Hussein, et quoi qu'ils souffrent, nous le savons, de la présence de Saddam Hussein, comme une délivrance, mais bien comme l'intrusion à l'intérieur de leur pays de troupes qui, en plus, agissent sous des raisons que nous ne pouvons pas partager, celles du bien contre le mal.

Nous voyons bien aujourd'hui les premiers effets sur la population irakienne, y compris sur les combattants de cette guerre, dont personnellement je n'ai jamais pu penser qu'elle serait, comme certains le pensaient aux Etats-Unis, une guerre propre. On ne fait pas la guerre, quelles que soient les évolutions technologiques, sans morts ! Et qu'on ne nous dise pas qu'il s'agit de dégâts collatéraux quand la population civile meurt !

.../...

Donc, nous savions bien que cette guerre serait lourde, difficile, pour la population irakienne, qu'elle risquerait de déstabiliser le Proche-Orient qui, lui aussi, souffre énormément.

Nous commençons à voir aujourd'hui les Turcs qui se pressent à la frontière nord de l'Irak pour, une fois de plus, intervenir vis-à-vis des Kurdes. Nous voyons la Jordanie qui a prêté ses terrains à l'armée américaine commençant à connaître des déstabilisations internes. Et l'on sait l'importance du Royaume de Jordanie dans la situation de paix au Proche-Orient et l'importance pour que ces pays avancent dans la démocratie. Nous voyons aussi en Iran les premières réactions d'hommes et de femmes qui veulent aller en Irak pour se battre contre les Américains.

Bref ! nous constatons d'ores et déjà au Proche-Orient la déstabilisation que provoque cette intervention. Et puis, bien évidemment, chacun le sait, chacun le pense, chacun le craint, il y aura des conséquences sur le monde, sur son organisation, sans doute évidemment un regain de terrorisme, en tout cas un regain d'opposition, voire même de haine entre l'Occident et l'Orient, ce qui est l'inverse du monde que nous souhaitons construire.

Alors, je voulais le redire ici, à la fois parce que nous avons souhaité dès lundi dernier faire part de notre opposition à la guerre, qu'avec l'ensemble des élus, avec de nombreux Lilloises et Lillois, nous étions dans la rue jeudi dernier et samedi pour dire notre opposition à la guerre. Et j'ai souhaité qu'il y ait au fronton de la Mairie cette banderole qui exprime très clairement la position de l'ensemble des élus lillois.

Je voudrais aussi vous dire qu'en entendant les dernières informations, en regardant ces batailles qui sont livrées dans le sud du pays, à Bagdad, et maintenant dans le nord, nous voyons aussi combien cela sera difficile et combien cela risque de durer pour une situation qui, en tout état de cause, ne sera pas facile si elle se termine.

Je voudrais dire aussi combien j'ai été choquée par les propos des Américains, face aux trois prisonniers qui ont été montrés par les chaînes irakiennes. C'est vrai que la Convention de Genève protège les prisonniers de guerre et qu'on ne peut en aucun cas les montrer dans une situation qui les affaiblit ou les humilie. Mais je ne suis pas sûre que ce que nous avons vu des prisonniers américains soit plus grave que ce que nous avons vu la veille, qui là n'a entraîné aucune réaction dans le monde, et encore moins des Etats-Unis : des hommes et des femmes à plat ventre sur la route, en train d'être fouillés, ou ces bataillons entiers qui s'étaient rendus ou qui avaient été faits prisonniers et que l'on nous montrait sous les armes de soldats américains.

Je le dis là parce qu'il est bien évident qu'aujourd'hui chacun d'entre nous est inquiet de voir que la plus grande puissance économique du monde, ce que l'on croyait être la plus grande démocratie, bafoue les règles internationales qui sont nées il y a cinquante ans de la fin de la Guerre froide et de la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies.

Nous voyons aujourd'hui que la Convention des Droits de l'Homme de Genève n'est pas non plus respectée et ceci continue à nous inquiéter car nous savons bien dans notre pays, qui s'est beaucoup battu pour la démocratie, que sans règles de droit, sans l'acceptation de ces règles, il n'y a pas de démocratie possible. Or, en quelques jours, ce sont l'ensemble des dispositifs d'organisation du monde qui ont été mis à bas par l'intervention américaine, je pense bien sûr à l'O.N.U. et aussi aux attaques contre la convention de Genève.

Je crois donc que nous avons intérêt ici, en France, et je me réjouis de la position du Chef de l'Etat, à montrer que l'opinion publique française, comme d'ailleurs la très grande majorité des opinions publiques mondiales n'acceptent pas cet état de fait, et nous avons intérêt à travailler au plus vite à reconstruire une Europe qui pèsera de tout son poids pour reconstruire des instances internationales. En attendant, je pense que l'action des opinions publiques est majeure et que ces interventions par ces manifestations font réfléchir et sans doute porteront leurs fruits.

.../...

Voilà simplement ce que je souhaitais dire parce qu'on ne peut pas s'intéresser aux affaires de notre ville sans s'intéresser aux affaires du monde, et on ne peut pas rester silencieux face à cette situation dramatique qui se déroule aujourd'hui en Irak, pour les Irakiens, et encore une fois pour tous ceux qui défendent la démocratie.

A cet égard, je voudrais dire que, très modestement, la Ville de Lille a essayé d'apporter une petite pierre à l'édifice de la paix aux Proche-Orient en réunissant les Maires de Naplouse et de Safed, Monsieur AMEIRI, le Maire de Safed, et le Docteur ALOUL, Premier Adjoint de la Ville de Naplouse, le Maire de Naplouse n'ayant pu sortir pour des raisons impérieuses de Naplouse lors de cette visite à Lille. Je crois que ce que nous faisons avec nos deux villes jumelées -et je remercie vivement Pierre de SAINTIGNON d'avoir mené cette réflexion avec un certain nombre d'élus- avec les délégations qui se sont rendues aussi bien à Naplouse qu'à Safed, ce que nous essayons de faire à partir des Rencontres Médicales de la Paix, c'est montrer que des hommes et des femmes de bonne volonté peuvent souhaiter construire un autre monde et en l'occurrence à partir de la santé, à partir de la médecine, engager un autre dialogue.

Je me félicite donc que la Ville de Lille, très modestement, mais par une action très volontaire, y ait pris sa part, et j'en remercie Pierre de SAINTIGNON et l'ensemble des élus concernés.

Sans lien bien évidemment, je voudrais en arriver au carnet en disant combien nous avons été émus d'apprendre le décès de Monsieur Pierre LEGAY, principal du collège Henri Matisse à Lille, à l'âge de 48 ans le 26 février dernier. Chacun connaissait le rôle de Monsieur LEGAY dans notre ville, combien il portait haut les espérances pour chacun des enfants de son collège et notamment les ouvertures sur le monde. Il avait souhaité relancer les échanges avec des lycées en Allemagne, en Angleterre. Il avait créé une section d'espagnol, puis une section européenne en anglais. Il participait aussi aux travaux de la cellule de veille mise en place par Roger VICOT sur la sécurité dans son quartier, Saint-Maurice Pellevoisin, sous l'impulsion de notre collègue Betty GLEIZER.

Je voulais donc, suite à cette disparition brutale, renouveler mes condoléances et celles du Conseil Municipal à sa famille, mais aussi à ses collègues et amis.

Un mot pour vous dire que nous avons reçu dans la ville, depuis notre dernier Conseil, deux Ministres, Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Ministre de la Fonction Publique, à l'occasion de son déplacement à la Préfecture de Région pour un débat avec le Conseil Economique et Social sur les retraites, et Madame ALLIOT-MARIE au sujet du devenir du 43ème régiment d'infanterie.

C'est pour moi l'occasion de vous redire que Madame ALLIOT-MARIE est venue confirmer -et dans la circonstance actuelle, nous nous en réjouissons, même si globalement, ce n'est pas ce que nous aurions souhaité- la position qu'avait prise Alain RICHARD précédemment. C'est-à-dire qu'à partir d'une position que les deux Ministres de la Défense successifs avait prise, de voir l'ensemble du 43ème régiment d'infanterie quitter Lille pour aller vers Douai, nous nous étions battus auprès d'Alain RICHARD, puis auprès de Madame ALLIOT-MARIE pour maintenir dans Lille, et ceci a été confirmé par elle, à la fois le Commandement du régiment, une partie d'un bataillon, et puis la musique et le Drapeau du 43ème qui, symboliquement, sont fortement liés à la Ville de Lille.

Chacun sait combien la Ville de Lille, dans les traces qu'elle porte dans la Citadelle, dans cette ville fortifiée, a toujours eu un lien très particulier avec l'armée, et précisément avec le 43ème régiment d'infanterie.

Aussi, je me réjouis que Madame ALLIOT-MARIE, bien que pressée par les élus de Douai de prendre une décision contraire, ait confirmé le maintien du Commandement de cette partie du bataillon et de la Musique du 43ème dans notre ville.

.../...

Un mot rapide pour saluer le 3ème forum de l'Eau à Kyoto qui a eu lieu le 16 mars dernier. Bien entendu, tous ceux qui considèrent -et je crois que nous en sommes tous d'accord- que la présence ou l'absence d'eau sur un territoire constituera très certainement dans les années qui viennent des risques de conflits majeurs et en tout cas un risque déjà existant de souffrances très importantes pour un certain nombre de populations, ne peuvent que se réjouir quand les plus grandes puissances mondiales se réunissent pour parler de l'eau à Kyoto même si nous sommes nombreux à penser que les progrès ne sont pas encore suffisants et que les engagements pris ne sont pas à la hauteur du problème.

Ceci dit, nous ne pouvons qu'applaudir à une telle manifestation tout en regrettant la faiblesse des résultats, et nous dire qu'à notre niveau, par cette campagne d'année sur l'eau que nous avons menée depuis juillet 2001, Lille a véritablement fait figure de précurseur.

On doit cette campagne à l'engagement personnel de Danielle POLIAUTRE qui a évidemment entraîné de nombreux autres élus dans son sillage et surtout de nombreuses associations, chefs d'entreprises, habitants, qui se sont intéressés à la fois aux aspects négatifs des problèmes de l'eau dans notre ville, les inondations, la qualité de l'eau, les canalisations, mais également à des éléments beaucoup plus ludiques. Je pense à la présence de l'eau dans les fontaines, au sport sur l'eau avec l'implication de Michelle DEMESSINE, je pense à Catherine CULLEN avec l'ensemble des spectacles ou ces « dr'auls de machines » qui sont créées dans les quartiers et qui permettent de traiter le problème de l'eau non pas seulement comme un risque, mais comme une opportunité positive pour les habitants. Je citerai aussi les actions pédagogiques menées avec le Conseil Municipal d'Enfants, avec les écoles, avec un certain nombre d'entreprises et d'habitants, pour faire en sorte que l'eau soit économisée dans notre ville, notamment l'eau potable, quand on sait qu'on lave les trottoirs avec de l'eau potable alors que la moitié de la population mondiale en manque aujourd'hui.

Donc, de nombreuses initiatives ont été prises, et nous avons pu, le 10 février dernier, avec Danielle POLIAUTRE remettre le label « Eau 2002 » à 28 habitants, entreprises, artisans, associations, qui ont développé des techniques exemplaires en matière de gestion pérenne des ressources qui sont d'ailleurs duplicables auprès d'autres particuliers et professionnels.

D'ailleurs, notre campagne de l'eau, qui a été présentée en août dernier par Danielle POLIAUTRE à Johannesburg, a donné lieu à de nombreux prix au niveau national ou international pour son caractère exemplaire. Mais ce qui compte le plus pour nous, c'est que nous ayons avancé dans notre ville dans la gestion de ce problème, dans ses aspects négatifs comme dans ses aspects plus positifs. Je citerai par exemple l'expérimentation de la récupération de l'eau de pluie au sein des bâtiments municipaux, l'usage privilégié de l'eau industrielle pour toutes les opérations de nettoyage et d'arrosage, la poursuite de la sensibilisation des citoyens, petits et grands, sur le thème de la rareté de l'eau et du bien précieux qu'elle représente, et la poursuite de la mobilisation des acteurs locaux.

Donc, l'Année de l'Eau se termine, mais les actions sur l'eau se poursuivent et dans quelques semaines, Danielle POLIAUTRE nous présentera l'Année de l'Alimentation qui est ce nouvel engagement que nous prenons pour faire en sorte que notre ville soit au cœur du développement durable et que les habitants de Lille y prennent une grande part.

Donc, encore merci à tous ceux qui y ont participé.

Je terminerai par une autre image positive, celle de la Journée Internationale des Femmes qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville, en présence de nombreux élus (la quasi totalité des élues et quelques élus). Nous avons réuni 800 femmes de toutes catégories sociales, de tous les quartiers, de toutes les cultures, et nous avons pu, dans un grand moment de convivialité, écouter des témoignages parfois difficiles sur les violences faites aux femmes, sur les discriminations, qu'elles soient à l'em-

.../...

bauche ou dans d'autres domaines, dans les écoles par exemple avec les possibilités offertes aux femmes, mais aussi des exemples de réussite très forts aussi bien au niveau associatif qu'au niveau des créations d'entreprises ou des engagements que les femmes peuvent avoir dans les quartiers.

Nous avons aussi eu un large échantillon allant d'un Premier Prix de violoncelle à un groupe de jeunes filles chantant du rap jusqu'à la chorale des aînés des Bois-Blancs qui nous ont fait vivre des moments festifs et de grande fraternité.

Je voudrais redire ici le plaisir qui a été le mien de voir l'engagement de l'ensemble des femmes lilloises pour que ce mélange, que nous souhaitons, et qui est la meilleure façon de bien vivre ensemble dans notre ville, soit porté largement par les femmes.

Je sais qu'un comité d'hommes commence déjà à réagir, mais qu'ils soient solidaires et nous serons heureux de les accueillir....

C'est vrai que, dans les quartiers, très souvent, ce sont les femmes qui ont une double journée, qui viennent d'ailleurs, qui doivent cumuler deux cultures et être les plus ouvertes possibles à ceux qui sont différents, qui ont envie de cette ouverture et de cette fraternité. Mais nous sommes prêtes à y accueillir tous les hommes qui souhaitent nous rejoindre.

C'est un petit clin d'œil, et en tout cas c'était pour dire bravo aux femmes !

C'était le dernier mot de mes communications.

Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour.

Je prends les dossiers de M. DURAND puisque j'ai des demandes de vote séparé sur les délibérations 99-102-106-107.

Je mets donc au vote ces délibérations.

Qui vote pour : les Membres de la Majorité Municipale et le groupe "Union pour Lille"

Qui s'abstient : néant

Qui vote contre : le groupe du Front National

Adoptés à la majorité.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

03/98 - Services extérieurs des Pompes Funèbres de Lomme - Budget Primitif 2003 - M4.

Adopté.

03/99 - Subventions 2003

Adopté à la majorité (le Front National vote contre).

.../...

03/100 - Création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du premier secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

03/101 - Faisabilité et suivi technique d'une réhabilitation Haute Qualité Environnementale de la salle Beaulieu.

Adoptés.

03/102 - Monéo - Mise en place du nouveau moyen de paiement à la piscine municipale.

Adopté à la majorité (le Front National vote contre).

03/103 - Quartier de la Délivrance - Convention pour le lancement d'un appel d'offres commun.

Adopté.

03/104 - Quartier de la Délivrance - Marché de travaux - Eclairage public.

03/105 - Marché de travaux - Entretien des aires et équipements de jeux collectifs de plein air

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (l'UPL s'abtient).

03/106 - Stade rue de Lompret à Lomme - Construction - Modification du montant de lots du marché de travaux.

03/107 - Stade rue de Lompret à Lomme - Construction - Marché de travaux - Lancement d'une nouvelle consultation pour la réalisation des travaux de menuiseries extérieures.

Adoptés à la majorité (le Front National vote contre).

03/303 - Révision du Plan d'Occupation des Sols - Enquête publique - Centre de valorisation organique et dépôt d'autobus au gaz - Modification d'emprise.

Adopté.

C'était une demande sans explication de vote. C'est donc chose faite.

Nous passons aux dossiers de Pierre de SAINTIGNON qui va aborder deux dossiers très importants.

Tout d'abord, la rénovation des Halles de Wazemmes qui est un dossier qu'il a porté avec Jacques MUTEZ et Christiane BOUCHART ;

Et la programmation 2003 du Contrat de ville, c'est-à-dire des actions que nous menons dans les quartiers.

Je vous laisse la parole.

.../...

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur de Saintignon,
1er Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

03/108 - Rénovation des halles de Wazemmes - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Madame le Maire, mes chers collègues, la délibération dont nous allons débattre dans quelques instants et que nous allons, je l'espère, adopter concerne l'engagement des travaux des Halles de Wazemmes. C'est le fruit du travail du comité de pilotage dont vous m'aviez confié la charge et qui a travaillé avec précision, avec sens des responsabilités, et je dirai plus, avec la volonté d'aller au fond des choses, sans tabous.

Je souhaite d'ailleurs, au début de mon intervention, dire que les Halles de Wazemmes qui ont, j'en suis maintenant convaincu, un brillant avenir commercial, ont été dans la dernière période, mais pas seulement, très convoitées par de multiples intervenants ou investisseurs, comme beaucoup de lieux de notre ville pour lesquels nous recevons une dizaine de demandes chaque mois.

Certains pensaient y faire un cinéma. Cela n'a jamais été le projet de la Ville, ni du Maire, ni de l'Exécutif. En revanche, nous ne voulions plus du statu quo car les Halles de Wazemmes ne sont plus aux normes au sens des normes exigées sur l'hygiène et la sécurité, et les commerces qui s'y développent ne s'y développent pas de manière satisfaisante.

C'est pour cela que le comité de pilotage a bien travaillé car il a regardé tout cela en face durant les longs mois de notre travail.

Je voudrais à cet égard remercier les associations de commerçants, d'abord des Halle - à tout seigneur tout honneur- mais aussi de l'Union Commerciale Gambetta, le Syndicat Scarpe-Escaut des commerçants non sédentaires, le Comité de défense et d'entraide des commerçants non sédentaires, Wazemmes Nouvelle Aventure, la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services, les Chambres consulaires, ainsi que les élus qui m'ont accompagné dans cette démarche, avec beaucoup de précision et d'engagement, Danielle POLIAUTRE, Jacques MUTEZ, Martine CARLIER et Christiane BOUCHART.

Je veux remercier aussi le cabinet d'architectes DROULEZ qui nous a accompagnés. Je sais que bon nombre de ceux qui ont participé au comité de pilotage sont présents dans cette salle, et je voudrais une nouvelle fois leur dire que je suis, pour ma part, très fier d'avoir participé à ce travail collectif car, finalement, je ne fais que rendre compte -porte-parole peut-être, greffier en tous les cas- du travail que nous avons fait ensemble et de la proposition que nous faisons au Conseil Municipal.

Vous le savez, nous avons en premier lieu commandité une étude économique au cabinet Bérénice. C'était au début de notre travail. Cette étude a confirmé les liens qui existent entre les différents pôles commerciaux de ce secteur, les halles, les sédentaires de la rue Gambetta et du pourtour des halles, les non sédentaires du marché de plein air.

Il faut savoir que 82% des clients qui fréquentent les Halles fréquentent aussi la rue Gambetta, et que 48% de ceux qui fréquentent les Halles fréquentent aussi le marché de plein air. Donc, on voit bien qu'il y a entre les trois modes de commerce une complémentarité forte que nous avons analysée au fil de nos réunions avec beaucoup de précision.

.../...

C'est l'occasion pour moi de dire que tout ce secteur d'activité représente 72% du chiffre d'affaires d'Euralille. C'est dire si nous sommes dans un pôle commercial fort qu'il est important de regarder comme tel.

Dire aussi que la suppression des halles alimentaires aurait entraîné une perte globale du chiffre d'affaires estimée à 17%.

L'étude Bérénice a donc conclu à l'intérêt et à la possibilité de relancer le pôle alimentaire des Halles, mais pas n'importe comment, faisant tout une série de prescriptions dans son étude, prescriptions que nous avons méthodiquement analysées dans le cadre de ce comité de pilotage.

Alors, quelle est la situation ? Le projet lui-même.

Nous avons un règlement intérieur -je ne rentre pas dans les détails, tout cela est dans les dossiers et a fait l'objet de travaux très méthodiques.

Un lieu, 1350 m2 de commercialisation au lieu des 770 m2 existants aujourd'hui.
Un lieu pour 28 commerçants contre 24 aujourd'hui.

Un lieu central au milieu des Halles -vous verrez quelques images dans un instant- qui permettra à la fois des animations, des rencontres et du commerce volant.

Mais nous nous sommes aussi mis d'accord sur des horaires rigoureux. Cette question était essentielle pour l'équilibre commercial du site.

Donc, les Halles de Wazemmes, mis à part la fermeture hebdomadaire du lundi, auront du mardi au dimanche des règles d'ouverture obligatoires pour tous les commerçants, extrêmement précises, qui seront affichées, connues de tous, et qui constitueront un pôle de référence où on sait qu'on pourra trouver la diversité de l'offre à l'intérieur.

Nous avons fait des choix, je n'en prends que deux sans les traiter.
Le choix de bien traiter la question du stockage pour chaque commerçant. Vous le verrez sur les images, cela parlera mieux qu'un texte.

Le choix aussi d'un système de froid collectif qui a deux caractéristiques parmi beaucoup d'autres, celle de baisser les coûts d'utilisation et celle d'augmenter le confort acoustique et thermique.

Enfin, nous avons proposé un projet dont le coût est important, mais maîtrisé, à la fois pour l'opération d'investissement, sur les superstructures, c'est-à-dire l'organisation des Halles elles-mêmes pour 1.756.000 € (11.518.000 F), mais aussi pour les travaux d'aménagement intérieur pour 606.000 €, soit un total d'engagement de travaux de 2.362.000 € .

Comment tout cela sera-t-il financé ? A la fois par des apports qu'il faut souligner du FISAC, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du Fonds Régional pour l'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement, mais aussi par les commerçants qui ont accepté que le prix au m2 des halles passe de 8,7 € à 10,70 €/m2/mois, c'est-à-dire une augmentation de 19% par rapport à la situation d'aujourd'hui.

Nous avons aussi créé les conditions pour que les commerçants puissent avoir accès à un FISAC collectif leur permettant d'alléger ou de faciliter leurs investissements individuels.

.../...

Enfin, nous avons défini dans nos accords une durée de présence. C'est la convention d'occupation du domaine public avec une autorisation d'occupation pour cinq ans renouvelable. Cette disposition est évidemment essentielle car elle est favorable à l'amortissement des nouveaux investissements.

Enfin, nous avons, et c'était bien le moins que nous avions à faire dans le groupe de travail, fait le choix d'une exploitation équilibrée et prudente. Les Halles fixent leur exploitation en année 1 à 219.400 € qui comprend 3 gros postes :

Le remboursement des amortissements liés aux aménagements intérieurs ;

Le paiement des annuités d'amortissement liées aux travaux de superstructure ;

Le coût d'exploitation et de fonctionnement des fluides, maintenance et taxe foncière.

Ces investissements sont préfinancés par la Ville et remboursés dans le cadre d'un tableau d'amortissement de 20 ans sur la superstructure et 10 ans sur les aménagements intérieurs remboursés par les commerçants à hauteur de 70% chaque année et par une contribution mesurée et effective de la Ville et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Voilà en quelques mots le résumé évidemment trop court de longues séances de travail du comité de pilotage. Je souhaiterais maintenant que l'on envoie quelques images puisqu'on va vous montrer la manière dont nous avons travaillé. Je vais les commenter en quelques mots.

Voilà la façade dont on ne tiendra pas compte des couleurs car il est convenu que nous aurons un chantier sur cette question, mais on tiendra compte de son éclairage.

Le principe que nous avons retenu est celui de Halles transparentes. De chaque point des Halles, nous verrons tous les points des Halles selon la forme qui a été définie.

Vous voyez ici les Halles côté Place de la Nouvelle Aventure.

Un autre profil des Halles telles qu'on les verra à l'entrée.

Ici, vous avez la présentation d'un des blocs des Halles. Vous voyez qu'il y a à la fois une unité de couleur, de conception, et puis un élément au-dessus de l'étal définira celui-ci à l'intérieur des Halles qui garderont toute leur amplitude sous le toit.

Vous voyez ici un procédé étudié par le cabinet d'architecture en lien avec le comité de pilotage. Notre souci était de régler le problème du stockage. Vous voyez qu'on a réussi à conjuguer deux objectifs : ne jamais faire une structure supérieure à 1,50 m pour laisser la transparence à toutes les Halles, tout en décaissant le sol pour faire le stockage réfrigéré dans l'étal lui-même. La partie décaissée fait 2,20 m de haut, un tapis roulant amènera les produits dans les lieux de stockage réfrigérés. Ce principe est très astucieux.

On voit maintenant les Halles du haut.

Vous voyez les étals qui seront protégés par leur couverture, éclairés sous la couverture, et des grands mâts de lumière viendront éclairer le toit des halles à l'extérieur.

.../...

Aujourd'hui, nous pouvons traverser les Halles de la rue Gambetta vers la place de la Nouvelle Aventure. Nous ne le pourrons plus car les deux accès au début des deux étals de chaque côté seront bloqués pour permettre aux gens de faire le tour des étals sans traverser rapidement au milieu. Ceci a été un présupposé fort que nous avons défini. A l'entrée de chaque côté, les lieux qui interdisent le passage seront autant de lieux d'animation, d'exposition que nous choisirons tous ensemble.

La planche suivante est la même mais dans l'autre sens. Les parties gris foncé au milieu sont les empêchements dont je parlais tout à l'heure de traverser les Halles, et en même temps, des voies de circulation très larges avec les principes que nous avons choisis, transparence, éclairage extérieur et intérieur des étals.

Voici une présentation de ce qu'a été notre travail avec chacun des commerçants.

Pour terminer, je voudrais dire que chacun des commerçants qui le souhaitait pouvait prendre sa place dans les Halles. 24 commerçants sont aujourd'hui présents. 18 ont confirmé leur adhésion à ce projet en signant le protocole d'accord, le règlement intérieur et l'engagement de location, ce qui est important, et ce qui nous permettra de lancer dans les semaines qui viennent un appel à projets pour 10 commerçants, ce qui est une bonne masse critique. 10 commerçants qui seront amenés par appel à projets à s'intéresser à un des emplacements restants que, naturellement, nous proposerons à l'appel d'offres en fonction de la nécessaire complémentarité des offres sous les Halles.

Tout cela se fera dans le cadre d'un comité de suivi qui n'est rien d'autre que le comité de pilotage qui se transforme en comité de suivi et qui suivra au fil des années la réalité du fonctionnement des Halles, aussi bien dans son exploitation que dans les exigences absolues de respect du règlement intérieur, que dans les suggestions que le Comité pourra être amené à faire au Maire, avant que le Maire qui est le décideur en la matière ne prenne sa décision d'acceptation d'un nouveau commerçant sous les Halles.

Voilà, Madame le Maire, ce que je voulais dire au Conseil Municipal. Je pense que nous avons bien travaillé tous ensemble.

Je souhaiterais, si vous en êtes d'accord, que Jacques MUTEZ et Christiane BOUCHART donnent leur sentiment puisque je n'étais évidemment pas seul dans cette aventure et que nous puissions ouvrir le débat.

Madame le Maire - La parole est à Monsieur MUTEZ.

M. MUTEZ - Madame le Maire, je souhaitais rappeler très brièvement que ce dossier est un dossier assez ancien puisqu'il avait déjà été évoqué du temps de Pierre MAUROY avec la restructuration de la rue Gambetta.

Je l'avais rêvée, cette rénovation, cette restructuration, Madame le Maire, et Pierre de SAINTIGNON l'a faite...

(rires)

M. DECOCQ - Vous l'avez promis, vous l'avez fait...

M. MUTEZ - Je pense qu'il faut le souligner car la période d'invectives qui a marqué le début du mandat est oubliée et nous avons travaillé dans la sérénité, dans un climat tout à fait apaisé et pacifié, avec des commerçants qui ont vraiment joué le jeu, qui se sont montrés responsables pour travailler à la restauration de ce bâtiment, à la rénovation et la redynamisation du commerce.

.../...

En ce qui me concerne, Mme le Maire, vous m'avez confié la poursuite de la gestion de cette belle structure. Je le ferai d'autant plus volontiers que nous travaillons maintenant au sein d'un comité de pilotage dans lequel sont regroupées, Pierre de SAINTIGNON l'a dit, toutes les parties prenantes de cette installation.

Nous avons un règlement intérieur qui a été adopté par tous, et je pense que, dès l'instant où tout aura été rénové, restructuré, les choses se passeront particulièrement bien et que le projet que nous avons mis en place fera la fierté non seulement de la rue Gambetta, du quartier de Wazemmes, mais aussi de notre ville, et que cela attirera encore davantage de touristes anglais, belges et néerlandais.

Mme le Maire - Merci, Monsieur MUTEZ.

Madame BOUCHART.

Mme BOUCHART - Madame le Maire, mes chers collègues, ce dossier de réhabilitation des Halles de Wazemmes est une réussite tant dans la méthode employée que dans les résultats de cette première étape.

Je tiens également à souligner le rôle primordial dans l'orchestration de ce dossier de Pierre de SAINTIGNON, sa détermination et son écoute.

Partis d'une situation conflictuelle, d'incompréhension, nous arrivons à un réel projet concerté puisque depuis un an, 12 réunions ont permis qu'ensemble, représentants des associations d'habitants, représentants des commerçants sédentaires et non sédentaires, organismes consulaires, élus et services de la Ville, oeuvrent pour mettre à plat la situation et faire des propositions de développement.

Partis d'une situation commerciale difficile -un tiers des étals vides- nous arrivons à une réappropriation collective de l'espace et à une possibilité de commerces supplémentaires. Chaque commerçant, cela a été dit mais je le redis, a pu s'exprimer, définir l'emplacement qu'il souhaitait avoir et sa longueur d'étal.

Partis d'une offre économique morcelée dans le temps, nous arrivons à un réel service de proximité pour la population de notre ville.

L'étude menée par le cabinet Bérénice a bien mis en évidence la place centrale des Halles et surtout son poids emblématique.

Partis de conditions de travail difficiles, nous arrivons à une amélioration en terme de confort, à un projet d'aménagement prenant en compte la haute qualité environnementale et la maîtrise des fluides, froid, eau, électricité.

Si cette première phase de dialogue s'achève, et nous savons ici que chacun y a pris sa part, il nous faut continuer à accompagner les commerçants jusqu'à leur implantation définitive en permettant la poursuite de leur activité dans les meilleures conditions possibles, pendant la phase de travaux et de rénovation, la solidarité doit continuer à s'exercer y compris avec les commerçants du quartier ;

En les accompagnant dans leur nouvelle installation après les travaux, tant du point de vue réglementaire dans l'application du nouveau règlement intérieur qui reste à finaliser que du point de vue financier avec une aide à l'obtention de prêts bonifiés ;

.../...

En poursuivant la prise de décision collective quant à la gestion du lieu. Un comité de suivi, on l'a dit, a été décidé pour maintenir l'équilibre et l'harmonie entre les différents types de commerce. Et pour nous, les Verts, le développement de l'offre de produits issus de l'agriculture biologique contribuera à cette recherche de qualité que nous souhaitons voir se développer dans les Halles.

En conclusion, ce beau projet est l'illustration que, de la confrontation des points de vue, peuvent naître des réalisations collectives de haute qualité où chacun trouve sa place pour le bien commun.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur LABBÉE.

M. LABBÉE - Madame le Maire, mes chers collègues, évidemment, nous voterons cette délibération. C'est vrai que le projet, tel qu'il nous est présenté, est tout à fait enthousiasmant.

C'est vrai également que cette délibération met fin à un malentendu, chacun l'a rappelé, qui existait entre la Mairie et la population et qui avait généré des débats passionnés sur fond de folles rumeurs. Tout cela, espérons que ce soit dépassé.

Nous sommes devant un véritable projet de redynamisation du marché couvert, et l'on peut se féliciter que votre comité de pilotage ait pris un certain nombre de décisions, en particulier sur les horaires d'ouverture.

Je pense que la commission de sécurité qui, actuellement, réfléchit sur la sécurité à Lille, trouvera avantage à ce genre de délibération municipale qui, finalement, d'une certaine façon, allie la problématique de la sécurité à des décisions purement internes à la vie municipale. Renforcement de l'offre des activités. C'est très bien également.

Vous me pardonneriez d'évoquer un souvenir; celui des Halles d'Hellemmes devenues depuis lors Espace des Accacias, et qui avait été un échec. Tout le monde s'accorde à le dire, et je pense pas qu'il y ait de critiques dans ce propos.

Simplement pour dire qu'il faudra veiller avec l'expérience d'Hellemmes à ce qu'il y ait une diversité au niveau des commerçants implantés dans les Halles de Wazemmes et une couverture complète des besoins alimentaires et quotidiens. Voilà sur le souhait.

Deux petites remarques simplement sur le comité de suivi. Vous avez dit, M. de SAINTIGNON, que le comité de pilotage serait « suivi » du comité de suivi pour les Halles de Wazemmes, mais il semble que vous ayez oublié le Collectif des habitants de Wazemmes qui, pourtant, a participé au projet Bérénice. A mon sens, le Collectif des habitants devrait être dans le comité de suivi. Juste un dernier point, je vois dans ce projet de comité de suivi qu'il y a 5 élus de l'actuelle Majorité municipale, peut-être en faudrait-il un également pour représenter l'Opposition. Je vous remercie.

M. DECOCQ - Ce n'est qu'une suggestion...

Madame le Maire - Vous savez bien que vos suggestions, dans le cadre de la démocratie, sont toujours bien accueillies...

.../...

Un petit mot car Pierre de SAINTIGNON a été très complet. Il y a effectivement une offre de commerce extrêmement diversifiée. Comme vous l'avez dit, Monsieur LABBÉE, je crois qu'il était essentiel, c'était vraiment au cœur des débats qui ont eu lieu avec les commerçants, que les horaires soient respectés parce que, au fond, ce dont se plaignaient les commerçants de la rue Gambetta, c'était d'avoir un magnifique espace que sont les Halles dont on ne savait jamais si elles allaient être ouvertes ou fermées, ni avec qui à l'intérieur. Donc, une charte a été négociée avec l'ensemble des commerçants qui, s'engageant à prendre un espace, s'engagent aussi à maintenir ces horaires. Et le comité de suivi comprendra des élus, mais aussi des commerçants qui ont intérêt à faire appliquer ces règles. Il faut voir si on souhaite, ou non, y mettre le Collectif des habitants qui a participé au comité de pilotage qu'a présidé Pierre de SAINTIGNON... c'est tout à fait possible. Là, il s'agissait plutôt de ceux qui allaient gérer le contenu des Halles... Donc, on va y réfléchir.

En tout cas, je souhaite remercier vivement Pierre de SAINTIGNON qui s'est impliqué personnellement dans ce dossier, qui n'était pas facile parce que comme Jacques MUTEZ l'a rappelé, il y avait déjà eu des essais d'entraîner les commerçants vers cette rénovation. Pour eux non plus, ce n'est pas facile, c'est un pari sur l'avenir, c'est un investissement, et il a fallu ce travail en complète transparence et cette participation, sur laquelle Christiane BOUCHART a insisté, pour que nous arrivions à ce magnifique projet, car je crois que c'est effectivement un très beau projet.

Maintenant, j'espère, et je suis convaincue, que chacun, en tout cas de notre côté et du côté des commerçants, aura à cœur de le faire fonctionner dans le cadre des objectifs qui ont été arrêtés.

Je voudrais donc remercier tous ceux qui y ont participé, les commerçants bien sûr, Pierre de SAINTIGNON, Jacques MUTEZ, Christiane BOUCHART, Christian CRINDAL qui a accompagné ce dispositif, et Martine CARLIER qui y a elle aussi participé.

Je mets au vote cette délibération 108.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Unanimité pour ce très beau projet.

Je vous en remercie.

Et Danielle POLIAUTRE

Nous passons au Contrat de Ville.

Pierre de SAINTIGNON.

POLITIQUE DE LA VILLE

03/109 - Contrat de Ville - Programmation 2003.

Une grave erreur, Mme le Maire, et j'en porte la responsabilité.

.../...

Le Conseil de Quartier a été consulté, nous y sommes allés en réunion publique et il s'est prononcé. Cette erreur n'est pas pardonnable, je l'assume complètement parce que ce sont des habitudes importantes à prendre pour des gros dossiers de cette nature. Tu as bien fait de le corriger pour que les choses soient soulignées. C'était même une réunion extrêmement importante.

Sur le Contrat de Ville, il s'agit, très brièvement, d'un rendez-vous habituel mais d'un rendez-vous qui est toujours essentiel car c'est la concrétisation du croisement de la réflexion de trois groupes de partenaires.

D'abord, le partenaire des associations qui, dans le cadre des commissions thématiques des quartiers, travaillent à la programmation.

Ensuite, les partenaires publics de la Ville, c'est l'Etat, c'est la Région, c'est le Département.

Enfin, les élus thématiques de la Ville, ceux qui sont en charge des politiques thématiques et qui sont évidemment associés au début et à toutes les étapes de la construction du Contrat de Ville.

Le Contrat de Ville qui est proposé ce soir est donc le résultat de ce travail de ces trois niveaux et c'est en cela qu'il est important.

L'effort financier est maintenu en 2003. Un effort constant de la Ville de Lille en faveur de la politique de la ville à hauteur de 1 800 000 €.

L'effort de l'Etat qui baisse sur la politique de la ville de 28% dans sa part initiale pour se stabiliser à 1 M€ qui est complété par un apport du Conseil Régional à hauteur de 300 000 € et complété -c'est important de le souligner- par un engagement européen que nous avons mobilisé, d'ailleurs avec l'aide de l'Etat pour que les choses soient dites de manière tout à fait claire, crédit européen au titre du DOCUP, Objectif de l'axe 3, mesure 9, à hauteur de 400 000 €, et sur l'ensemble du Fonds Social Européen, sur des opérations diverses, à hauteur de 800 000 €.

Nous avons un contrat de ville qui a été construit de telle sorte que les engagements des années précédentes soient confirmés et de telle sorte surtout -c'était notre objectif- que le travail des trois composantes auxquelles j'ai fait allusion puisse être honoré.

249 actions ont été examinées, 166 ont été retenues, 21 ont été réorientées sur ce qu'on appelle des dispositifs de droit commun, c'est-à-dire que j'ai fait valoir, au nom de la politique de la ville, que ce n'était pas une politique destinée à financer des objectifs de droit commun et à chaque fois j'ai été vigilant avec mes collègues sur ce point.

17 actions sont encore en instruction.

43 actions ont été rejetées.

Voilà quels sont les grands chiffres de ce contrat de ville.

Nous avons retenu six thématiques, je serai bref, une phrase pour chacune.

Première thématique : gestion urbaine de proximité, habitat, cadre de vie, qui comprend des actions liées au logement, des actions liées à l'environnement et au cadre de vie et toutes les actions de ce qu'on appelle la gestion urbaine de proximité, c'est-à-dire la manière dont les groupes se constituent sur le pilotage de l'emploi, le pilotage de l'économie, sur le plan local.

.../...

Deuxième thématique : développement économique, emploi et insertion. Il s'agit de consolider les dispositifs d'accueil et d'orientation des demandeurs d'emploi.

Troisième thématique : éducation, jeunesse, petite enfance et sport, qui permet de développer des activités artistiques, culturelles et sportives, les activités en direction des jeunes ciblées sur l'autonomie, les activités d'éveil des jeunes enfants et aussi de faciliter l'accès aux structures et activités sportives pour tous, et notamment pour les personnes qui sont culturellement les plus exclues de ces champs-là.

Quatrième thématique : la culture. C'est toute une batterie d'actions liées à la promotion de la culture auprès des populations les plus éloignées des pratiques artistiques, atelier d'arts plastiques, atelier théâtre, actions de sensibilisation à la lecture menées dans les bibliothèques, etc ...

Cinquième thématique : services au public, équipements de proximité, intégration et actions sociales. La thématique tourne autour de la citoyenneté avec tout ce que cela représente.

Sixième thématique : c'est celle qui nous permet de mobiliser les crédits du contrat de ville sur des actions de promotion santé, naturellement en accompagnant le contrat territorial de santé.

Derniers mots pour vous dire que ces politiques de la ville s'appliquent sur six quartiers, même si elles constituent un ensemble de la politique de la ville qui s'intéresse à tous les quartiers de Lille et aux deux villes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Sur Fives : 42 actions pour 542 000 €. Education, actions en faveur des jeunes, habitat, actions de solidarité, participation des habitants à la vie de leur quartier.

Lille-Sud : 30 actions pour 397 000 €. Développement des activités culturelles, mise en œuvre d'une démarche de gestion urbaine de proximité et accompagnement des locataires à l'image de la barre grise sur un certain nombre de sites, Asie, Afrique, Pacifique, la participation des habitants à la vie du quartier.

Moulins : 16 actions pour 261 000 €. Education, culture, habitat, logement.

Faubourg de Béthune : 16 actions pour 226 000 €. Préfiguration du centre social et l'action en matière de santé.

Wazemmes : 14 actions pour 164 000 €. Culture, éducation, habitat, logement.

Bois Blancs : 15 actions pour 145 000 €. Culture, éducation, jeunesse.

Vous voyez bien que je résume les thématiques. Vous avez dans le dossier les éléments qui permettent de rentrer dans le fond des choses et je vous le laisse lire, ce que vous avez déjà fait.

Je voudrais dire d'une phrase que cette programmation 2003 est complète. Elle est le résultat de nos discussions mais je tiens à le dire, Madame, on en a gardé un peu parce que je souhaite que la commission qui gère la politique de la ville, la Commission Economique dans laquelle est inscrite la politique de la ville, ait la capacité au cours de l'année de mener, si nous le décidons collectivement, des actions expérimentales, je pense notamment en matière d'habitat, d'insertion, d'emploi et d'éducation.

.../...

Je crois que nous avons établi une bonne programmation. Le contrat que nous offrons, que nous voterons aujourd'hui, je le crois, est de bonne qualité mais nous avons des capacités financières qui nous permettront d'aller plus avant dans l'expérimentation sur des sujets majeurs que je viens d'indiquer.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Christian DECOCQ.

M. DECOCQ - Madame le Maire, chaque année, nous intervenons sur ce contrat de ville, sur cette tranche du GPV. Je voudrais, particulièrement cette année, vous donner notre sentiment et faire un commentaire.

Bien sûr, nous allons voter ce contrat de ville et cette tranche du GPV.

Le sentiment est le suivant.

Pierre de SAINTIGNON vient d'ailleurs de très bien le décrire : 245 demandes, 166 opérations -avez-vous dit, j'en avais compté 164, j'aurais pu m'épargner ce petit travail- qui se partagent 9,5 M , c'est très important.

Evidemment, le sentiment lorsqu'on ouvre pour la première fois ce dossier, si un Lillois ou quelqu'un vient ouvrir pour la première fois ce dossier, on a le sentiment, et c'est aussi notre sentiment quelquefois, d'un éparpillement, d'une dispersion.

Pierre de SAINTIGNON a bien fait d'ailleurs, et le document va dans ce sens, d'identifier des thématiques. J'en profite pour vous dire que nous approuvons et que nous apprécions la description des opérations qui sont faites et d'un début d'évaluation.

Il n'en reste pas moins qu'on pourrait avoir ce sentiment de dispersion, d'éparpillement, donc peut-être aussi de manque d'efficacité de l'argent public, mais je dis que c'est un sentiment car, au fond, nous n'y sommes pas opposés. Derrière ces 166 opérations, il y a 166 réponses à 166 types de misères, de difficultés, de mal-être, dont les réponses sont parfois plus indirectes que directes, mais qui y contribuent.

Que voulons-nous vous dire précisément ?

Tout en reconnaissant cette nécessaire pluralité de réponses à la vie telle qu'elle est, qui n'est hélas pas drôle pour nos concitoyens et pour beaucoup de Lillois qui vivent dans ces quartiers, malgré tout, nous avons une priorité parmi leurs difficultés, c'est la priorité du logement.

Je pense que nous n'en avons pas ici le monopole et c'est pour cela que je voulais faire uniquement cette intervention, c'est pour recaler avec une décision que nous avons prise sous l'animation de Madame STANIEC au dernier Conseil, nous avons créé ici même une mission sur l'habitat social. Je crois que le moment est particulièrement bienvenu de concentrer et de donner une priorité à ce combat sur la reconquête du logement, sur les difficultés de logement de beaucoup de nos concitoyens.

En plus, c'est le moment de le faire dans la mesure où je crois avoir compris que c'est une optique particulière du Ministère de la Ville, et de Jean-Louis BORLOO en particulier.

.../...

Notre groupe s'attachera désormais à participer, et de façon active mais à la mesure où nous sommes, c'est-à-dire dans une mesure d'Opposition dont l'efficacité est quand même terriblement réduite, pour que vous alliez dans ce sens d'une priorité ou d'une concentration de la politique de la ville dans le domaine du logement.

Voilà ce que je voulais dire.

Merci.

Madame le Maire - Monsieur PECHARMAN.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, dans la presse un sujet récurrent qui revient chaque année s'appelle un marronnier. Voilà un qualificatif qui convient parfaitement à la délibération que nous examinons. Tous les ans, le sujet du contrat de ville provoque notre opposition et 2003 ne dérogera pas à la règle.

Cette année encore, nous y trouvons à peu près tout et n'importe quoi. Nous avons relevé en vrac des cours de sports de combat à destination de jeunes gens en situation souvent conflictuelle avec l'autorité, les incontournables ateliers culturels autour de la culture urbaine, si éloignée de notre civilisation que l'on se demande où est l'effort d'intégration, les nouveautés sémantiques qui font perdre tout leur sens aux termes utilisés. Je vais citer pour exemple les ateliers de médiation culturelle ou encore la culture populaire de proximité.

La mise en place d'actions dont les buts, honorables, nous semblent quand même sujets à caution. Prenez par exemple le Marathon des Anneaux qui vise à l'intégration professionnelle des jeunes pouvant trouver un débouché dans la danse. Cela manque de sérieux, surtout quand on sait que cette opération n'a abouti que pour quatre personnes l'année dernière mais qu'elle a coûté à la Ville 9 150 €, et cela continue.

Mais le moment n'est-il pas arrivé de nous poser les bonnes questions sur le résultat global de toutes ces actions ?

Le moment n'est-il pas arrivé de nous demander si on vit enfin mieux dans les quartiers de Lille depuis la mise en place des contrats de ville successifs ?

Pour le Front National, le constat est visible tous les jours et il condamne l'échec de votre politique qui, somme toute, ne sert qu'à vous donner bonne conscience.

Alors, arrêtons-là les frais. Quand un marronnier est stérile, il faut le couper. Merci.

Madame le Maire - Monsieur de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Deux mots simplement pour dire à Monsieur DECOCQ que je partage complètement sa préoccupation.

Je crois avec vous que le contrat de ville est un élément fort du dialogue local et que toutes ces actions, dans leur diversité, constituent autant de questions très importantes pour les acteurs qui les portent eux-mêmes dans leurs quartiers.

Même si chaque année je m'efforce de regarder les choses avec plus de précision, même si chaque année je m'efforce d'afficher -et on progresse- que la politique de la ville n'est pas une politique d'abonnement mais que c'est une politique qui soutient des actions fortes menées par des associations, et on progresse.

.../...

Au demeurant, la qualité du travail qui est fait par tous montre que chacune de ces actions a son importance. Je ne relaie évidemment pas ce que dit Monsieur PECHARMAN que je trouve, pour tout vous dire, je le dis gentiment, assez conservateur et assez ringard quand on regarde bien les choses. Ce n'est pas ça la vie. La vie des quartiers, c'est justement ce que les gens portent, c'est ce qu'ils disent, c'est ce qu'on est capable de monter avec eux et c'est ce qui les mobilise.

C'est comme cela que l'on mène une vraie politique de la ville au sens plein du terme.

D'accord sur la question du logement et c'est d'ailleurs une préoccupation que nous partageons puisque j'ai eu l'honneur de porter au Ministre BORLOO, à la demande du Maire de Lille, dès que cette mesure a été annoncée, une demande de contractualisation entre la Ville et l'Etat sur les opérations de démolition/reconstruction.

D'accord aussi pour le dire puisque l'Office HLM, sous l'autorité d'Alain CACHEUX et de Christina KUHNE, fait un travail formidable sur la question de la barre grise et de ces centaines de personnes qui y étaient présentes, avec ce souci à la fois de vider la barre mais aussi d'entrer en contact avec chaque famille, et, en même temps que la barre se vidait, de rechercher les meilleures solutions à un logement décent pour ces personnes.

Enfin, j'y faisais allusion dans mon intervention tout à l'heure, c'est aussi pour cela que nous avons eu le souci de laisser une masse budgétaire disponible sur la politique de la ville, et de ne pas la saturer à 100% comme on aurait pu le faire dans un contrat de ville qui allait au maxi du maxi, précisément pour que nous puissions réfléchir collectivement à un certain nombre d'actions expérimentales qui vont, me semble-t-il, aussi principalement en direction des opérations du logement et notamment de ceux qui sont logés dans les conditions les plus indignes.

C'est pour cela que nous sommes très en relation et très en étroit travail avec Marie-Christine STANIEC qui pilote cette affaire et qui nous amène à réfléchir et à progresser dans cette voie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets aux voix cet important contrat de ville, programmation 2003.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Mme KECHEMIR ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité.

Merci.

03/110 - Contrat de Ville - Programmation 2003 - Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions.

03/111 - Convention avec les associations percevant plus de 23.000 euros de la part de la Ville de Lille.

Adoptés.

Je passe maintenant la parole à Roger VICOT qui va nous présenter le programme 2003 du CLSPD.

.../...

Chemise n°28

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au maire

POLICE

03/273 - Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remboursement des frais aux propriétaires.

Adopté.

C.L.S.P.D.

03/274 - Restitution de l'étude sur la parentalité par l'Institut Universitaire de Technologie de Lille III - Avenant à la convention passée avec l'Institut.

Adopté.

03/275 - Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'Actions de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie - Programme 2003 - Adoption.

Madame le Maire, merci.

Une délibération qui est dans la droite ligne de la délibération précédente puisqu'il s'agit ici du contrat d'action et de prévention, c'est-à-dire du volet spécifiquement consacré à la prévention, aux actions de prévention dans le contrat de ville.

Un point sur la méthode qui a été retenue et pour rebondir sur ce que disait Christian DECOCQ à l'instant, nous avons également souhaité définir un certain nombre de priorités au regard des actions que nous voulions mener avec les associations partenaires et nous avons donc lancé en septembre dernier un appel à projets auprès de quelque 370 associations lilloises qui oeuvrent dans le domaine de la prévention dans l'ensemble des domaines de la prévention. Nous avons décliné ces priorités en leur demandant de nous proposer des actions que nous pourrions monter et faire vivre ensemble.

Parmi ces priorités, la parentalité bien sûr qui est une priorité forte, tout ce qui concourt à renforcer le lien entre les parents dans leur fonction parentale et les jeunes évidemment puisque l'on sait que lorsque ce lien parent/enfant est distendu, la porte est davantage ouverte vers la délinquance et nous travaillons avec un certain nombre d'associations à renforcer ce lien entre les parents et les enfants.

Deuxième priorité que nous avons indiquée : la lutte contre les violences à l'école mais aussi autour de l'école. Nous souhaitons accompagner les jeunes, accompagner les parents au sein de l'école mais aussi en dehors de l'école parmi l'ensemble des activités qu'ils peuvent mener.

C'est globalement tout ce qui concerne la prévention. Je citerai simplement l'accueil des jeunes errants, la sécurité dans les transports en commun, dans les transports scolaires, sur la route,

.../...

tout ce qui concerne l'information et la communication sur les conduites addictives sachant que la partie plus précisément santé de ce qui concerne les conduites addictives relève de la délégation de notre ami Charles SULMAN, la lutte contre la prostitution. Et puis, grande priorité de ce contrat d'action et de prévention, c'est évidemment l'aide aux victimes, la médiation, la prévention de la récidive et les mesures de réparation.

A la suite de cet appel à projets, nous avons examiné, avec l'ensemble des animateurs du comité local de prévention, c'est-à-dire Ariane CAPON, Frédéric MARCHAND, Brigitte MERLIN et Cyriaque CACHEUX, l'ensemble de la soixantaine de dossiers qui nous ont été proposés pour en retenir 32. Je rappelle que, s'agissant des actions du contrat de ville, ces actions seront in fine financées à la fois par la Municipalité et par l'Etat. Je voudrais quand même signaler que, à l'heure actuelle, on pense que la part de l'Etat devrait baisser d'environ 24% sur l'ensemble des actions de prévention du contrat de ville.

Je ne vais pas évidemment vous détailler l'ensemble de ces dizaines de dossiers que nous soutenons et que nous menons ensemble avec les associations, je vais simplement citer quelques exemples forts qui illustrent cette volonté d'approche globale et partenariale des dossiers. C'est l'aide aux victimes, je l'ai dit, c'est l'accueil et la réinsertion des sortants de prison, c'est l'accompagnement scolaire, c'est l'accueil des jeunes errants, ce sont les groupes socio-éducatifs, actions très importantes qui se situent à la fois en amont et en aval des cellules de veille puisque, à partir d'un certain nombre de cas précis que nous avons à traiter dans les cellules de veille, nous avons ensuite un traitement particulier au sein des groupes socio-éducatifs, c'est l'accès aux droits, c'est l'intervention en milieu prostitutionnel, et puis évidemment l'implication avec les parents. Un seul chiffre : l'ensemble de ce contrat d'action et de prévention porte sur un montant global, toutes actions confondues, d'un peu plus de 493 000 €.

Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, très succinctement présenté ce contrat d'action et de prévention pour l'année 2003.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur VICOT.

Et merci plus globalement pour l'action que vous menez sur les problèmes de sécurité.

Je crois que Monsieur DECOCQ voulait dire un mot.

M. DECOCQ - Un mot bref pour profiter de cette occasion pour vous dire, Madame le Maire, mes chers collègues, combien à cet instant même je me félicite de l'initiative que j'avais prise de solliciter une mission sécurité.

J'apprécie et nous apprécions tous comment vous y avez répondu, d'ailleurs jusque dans sa composition, je le redis ici, effectivement, c'est une réponse très démocratique et efficace au travail que nous avons démarré.

Je dis combien je me félicite à cet instant parce que, effectivement, une approche rapide ne nous permet pas d'aller jusqu'au tréfonds de la pertinence de ces actions. A priori, nous les votons parce que nous voyons bien que toutes ces conventions ne vont pas dans le mauvais sens, cher Roger VICOT, évidemment, elles vont dans le bon sens.

Il n'empêche que cette mission qui va durer quelques mois, elle a le temps, elle a la sérénité, et nous avons installé cette mission la semaine dernière, j'en suis devenu le Président, Roger VICOT en sera le rapporteur. Nous avons maintenant un programme d'audition et de travail.

.../...

Je ne sais pas d'ailleurs si beaucoup de villes en France ont initialisé ce type de mission, sur ce domaine ou sur d'autres, en tout cas, pour l'instant, je crois que c'est une œuvre utile qui a été partagée par la Majorité, à la demande de l'Opposition. Je pense que nous ferons un travail utile pour la Ville et pour la politique municipale.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur DECOCQ.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Adopté à la majorité.

Nous passons au dossier de Monsieur FREMAUX, en particulier sur la délibération relative aux emplois jeunes.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur FREMAUX
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

03/151 - Etat du Personnel : Pérennisation des Emplois Jeunes - Création de 109 emplois - Ville de Lille et commune associée d'Hellemmes.

Madame le Maire, chers collègues, la délibération 151 qui vous est présentée ce soir comporte deux aspects.

Le premier aspect est un aspect technique puisqu'il crée des postes dans l'effectif de notre Hôtel de ville qui vont permettre aux jeunes gens et aux jeunes femmes qui sont aujourd'hui dans nos services sur les missions d'emplois jeunes de quitter le statut d'emplois jeunes pour rejoindre le statut de la fonction publique dans les différentes filières existantes, qu'elles concernent les filières sociales, les filières d'animation et les filières traditionnelles administratives et techniques.

Mais c'est une délibération extrêmement importante pour la Majorité et, je l'espère, pour l'ensemble du Conseil Municipal parce que, au fond, elle puise son inspiration dans la volonté exprimée par Pierre MAUROY, dans les années 90, de cerner au plus près l'attente des populations de nouveaux services et l'attente lourde à supporter de jeunes gens et jeunes femmes formés, d'une scolarité qui ne leur permettait pas de rejoindre le monde du travail.

Cette philosophie a permis de sortir à la fois les programmes nouveaux services, nouveaux emplois mais également les contrats d'emplois villes qui préfiguraient, souvenez-vous en, la réponse qui a été mise en place par le Gouvernement, dès votre arrivée, Madame, au Ministère dès 1997 qui s'est appelé le programme emplois jeunes, nouveaux services.

Naturellement, cette Ville s'est tout de suite inscrite dans ce dispositif qui avait pour ambition de faire émerger les demandes latentes de services attendus par la population et en même temps de lutter contre le chômage et d'aider à solvabiliser ces missions, en même temps qu'elle faisait entrer les jeunes sur le marché du travail.

.../...

Nous avons dès lors, en 1998, mis en place dans ce programme des contrats avec les jeunes sous la forme de 334 contrats d'emplois jeunes qui ont ainsi été créés par la Ville de Lille et la Commune associée d'Hellemmes et qui ont été principalement organisés dans les activités de l'animation scolaire, de l'écoute des demandes du troisième âge, de la médiation sociale, en direction de la culture et des quartiers, et également dans la direction des activités sportives.

Aujourd'hui, il faut bien le dire, la plupart de ces contrats signés pour cinq ans arrivent peu à peu à leur terme. La Ville, soucieuse de l'avenir de ses activités créées et des jeunes embauchés sur ces programmes, a anticipé dès l'année dernière cette arrivée à échéance et s'est préparée à la pérennisation.

Elle l'a fait sous plusieurs formes. Je veux rappeler ici le travail qui a été construit avec ARPEJE en 1999 sur un rapport d'études extrêmement détaillé sur l'évolution du programme nouveaux services, nouveaux emplois.

Rappeler avec quelle détermination, avec Pierre de SAINTIGNON, nous avons reçu l'ensemble des emplois jeunes à cette époque, un par un, reçu l'ensemble des chefs de services et mis en place avec eux un dialogue constructif pour montrer que, face au déni qui pouvait survenir ici ou là, s'appuyant sur un emploi jugé par les uns précaire, nous avons su faire prévaloir que s'inscrire dans la démarche des emplois jeunes avec l'appui solide de cette Municipalité pour la garantie de la pérennisation irait à son terme.

Nous l'avons fait plus récemment en janvier 2002 avec le rapport de l'ANACT et de l'ARACT qui a précisé, de la manière la plus éclatante, la solidité de l'analyse de la Ville sur ces nouveaux métiers, sur ces nouveaux services, et la solidité des femmes et des hommes qui étaient positionnés sur ces postes.

Dans le temps, depuis le début de ce programme, chaque jeune s'est vu proposer une ou plusieurs formations qualifiantes lui permettant de se professionnaliser, de passer les concours dans un poste ou dans la perspective de la sortie du dispositif.

459 formations ont ainsi été financées depuis 1998.

Au total et après évaluation, en 2003, 126 recrutements statutaires seront réalisés, 111 à Lille et Hellemmes, 15 au Centre Communal d'Action Sociale, soit sur des postes nouveaux, 109 postes qui sont l'objet de la délibération de ce soir, soit sur des postes existants mais vacants.

6 emplois nouveaux seront pérennisés à l'Office du Tourisme et 6 salariés ont souhaité poursuivre leur carrière en dehors de la fonction publique.

A titre d'exemple, et pour égayer cette délibération, 25 créations sont réalisées dans les services à la population sous la forme d'animateurs sportifs dans les terrains d'équipements de proximité que chacun connaît dans cette ville, 22 agents d'animation, 2 adjoints d'animation et 1 opérateur des activités physiques et sportives.

24 postes sont créés dans les spécialités d'animateur périscolaire dans le cadre de l'aménagement du rythme de l'enfant.

D'autres spécialités sont mises en évidence aujourd'hui. Il s'agit des postes d'animateur du patrimoine muséal, à la fois au Musée des Beaux-Arts, mais également avec le succès que vous connaissez au Musée d'Histoire Naturelle.

.../...

Et puis d'autres postes -2- sont créés de manière statutaire pour les animateurs du Conseil Municipal d'enfants.

S'ajoutent à cette volonté les 63 salariés qui ont déjà été intégrés avant 2003 sur des postes vacants et des emplois statutaires.

Et dans les années à venir quelques autres contrats emplois jeunes arriveront à échéance :

. 10 en 2004

. 37 en 2005

. 14 en 2007

Ils seront eux aussi traités dans le cadre de notre démarche de pérennisation, il n'y a aucun doute là-dessus.

Nous sommes fiers, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, de cette pérennisation ; fiers d'avoir amélioré le service rendu aux Lillois grâce au développement d'activités nouvelles.

Nous sommes fiers d'avoir redonné espoir à des centaines de familles et de jeunes en permettant à ces mêmes jeunes de retrouver un avenir professionnel.

Fiers de tenir des engagements pris il y a cinq ans et ce malgré le retrait politique et financier de l'Etat.

Il faut en effet savoir que la dotation nouveaux services emplois jeunes a été réduite de 3,2 milliards d'euros en 2002 et de 2,7 milliards d'euros en 2003, et que l'aide à la pérennisation de 7 600 euros/an/emploi a été purement et simplement supprimée, soit 304 millions d'euros en moins sur trois ans, abandonnant il faut bien le dire au milieu du gué nombre de collectivités locales et d'associations employeurs.

Dans un contexte international de plus en plus incertain et inquiétant, alors que la croissance est revue à la baisse, alors que la détérioration des chiffres du chômage se poursuit, alors que dans notre région et dans notre métropole les licenciements se multiplient, que les plans de licenciements qui sont à mon sens plus faits pour définir ce qu'on appelle habituellement les plans sociaux, ces plans de licenciements se multiplient. Eh bien, nous sommes fiers de préférer des mesures solides, durables, aux effets d'annonce présentés par le Gouvernement.

Madame le Maire - Très bien.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Madame le Maire, c'était mon collègue RICHIR qui devait intervenir mais, je ne dirai pas que je me ferai une joie de répondre à mon collègue FREMAUX, je m'épargnerai ce petit plaisir, d'abord pour une raison bien simple : je conçois bien que, ici ou là, il y ait des frustrés du Parlement, mais nous avons malgré tout un endroit pour en débattre, c'est au Parlement. Déjà, on en avait débattu lors du débat sur le budget justement. Nous avons alors fait connaître notre différence, les raisons qui nous conduisaient à avoir cette attitude, nous n'avons pas changé.

Je comprends bien que cela fasse plaisir à mon collègue FREMAUX et sans doute à votre Majorité, de reprendre sur cette délibération qui est technique et sur laquelle je vais intervenir, votre discours, après tout, c'est votre droit.

.../...

Laissez-moi conclure d'un mot en disant que, par rapport à ce que j'ai connu et à ce qu'on a entendu Pierre de SAINTIGNON nous dire il y a déjà plus de dix ans, au fond, j'ai envie de vous dire « tout ça pour ça ». Parce que « ça », c'est quoi ?

Je voudrais vous interroger ce soir mais très brièvement et si mon collègue FREMAUX n'est pas en mesure de m'apporter la réponse ce soir, on ne fait pas des interrogations orales, je me contenterai d'une réponse dans la semaine par écrit, mais il peut sans doute le faire.

Je vais donc me positionner sur un plan purement technique, celui d'ailleurs par lequel il a commencé son intervention.

Il s'agit d'abord de la création de 109 emplois budgétaires. Très bien.

Il y a, j'imagine, je ne le connais pas par cœur, dans votre budget, cher collègue Bernard ROMAN, il y a des emplois budgétaires non pourvus.

J'ai cru comprendre qu'il y avait déjà des emplois jeunes qui avaient été « titularisés » sur ces emplois non pourvus.

Ma première question est : dans le budget de cette année -à chaque jour suffit sa peine, nous verrons bien l'année prochaine-, aujourd'hui, nous créons 109 emplois budgétaires supplémentaires, mais au total -mon collègue FREMAUX à plusieurs reprises a ajouté quelques chiffres, je n'ai pas eu le temps de les additionner-, aujourd'hui, combien avons-nous de postes budgétaires, pourvus ou disponibles, pour les emplois jeunes ? C'est une question purement technique.

Ma deuxième question, à laquelle on peut avoir un commencement de réponse, est tout aussi technique.

Il s'agit donc bien d'emplois budgétaires de la fonction publique territoriale.

Ma question est simple, au-delà des concepts, des déclarations qui relèvent quasiment -je le reconnais en tant que tel- d'une forme de morale, là, nous faisons du droit administratif et de la comptabilité publique : comment des jeunes accèdent-ils ou vont-ils accéder à ces 109 emplois budgétaires ?

Autrement dit, vous l'aviez évoqué tout à l'heure dans le Conseil Privé en disant que cette délibération allait porter sur les modalités d'intégration, donc comment vont-ils être titularisés ? Est-ce que « titularisés » est le bon terme ?

S'agit-il de concours administratifs au niveau national ?

Qui a le droit de postuler sur ces 109 emplois ? Est-ce tout jeune Lillois qui a actuellement un statut d'emploi jeune ou un contrat qui va venir à expiration ?

S'agira-t-il de recrutements sur titres ou sur expériences comme le Gouvernement actuel semble disposé à en accorder la possibilité ?

Voilà toute une série de questions sur les modalités qui seront les nôtres sur cette délibération puisqu'elle n'a pas d'autre objet que de créer 109 emplois et d'y pourvoir.

Madame le Maire - Monsieur FREMAUX.

.../...

M. FREMAUX - Si vous le permettez, cher Christian, je vais vous apporter un certain nombre d'éléments de réponse.

En tout premier lieu, vous observez dans la délibération qu'il y a une colonne, la cinquième en commençant par la gauche, « référence au cadre d'emploi ». Cela veut dire que nous avons pris soin d'identifier tous les postes, y compris par catégorie, catégories A, B et C qui existent actuellement dans la fonction publique territoriale et qui permettent de recruter les agents.

Actuellement, sur les 109 postes créés et sur les 135 ou 136 emplois jeunes en place dont je connais personnellement les dossiers, plus de 30 d'entre eux ont réussi les concours statutaires administratifs de la fonction publique territoriale et entrent comme chacun dans la carrière par la voie du concours.

Les autres, mais vous êtes un fin observateur de ces problèmes, vous savez parfaitement que nous pouvons, dans la catégorie C, recruter sans concours à la base de l'échelon, c'est réglementaire depuis toujours, ce que nous faisons.

Nous faisons également, pour les catégories A et B, valider les parcours de formation individuelle où les niveaux de diplômes atteints par les jeunes pour les mettre dans la filière directe de passage du concours et ensuite les titulariser sur leurs postes.

Je vous rassure tout de suite, les 109 postes ainsi créés sont ouverts à des gens qui, dès l'adoption de cette délibération, sont stagiaires, stagiaires pour un an, comme tout le monde, comme toute personne qui rentre dans la fonction publique territoriale, et seront titularisés sur leurs postes dans un an, comme tout le monde. Il n'y a donc pas là-dessus le moindre obstacle.

Quant à la subtilité de savoir si nous avons créé ces postes ou si nous utilisons des postes vacants dans l'effectif, vous le savez fort bien, vous êtes trop rompu à ces choses pour ne pas savoir qu'il y a toujours un effectif théorique et un effectif budgétaire. Quand nous votons le budget, nous ne votons pas le budget sur un effectif théorique mais sur un effectif réel, vérifié le dernier mois de l'année, extrapolé avec les créations de postes ou les suppressions de postes qui sont prévues, auxquelles on ajoute les mesures gouvernementales dont on peut supposer qu'elles arriveront à terme et nous construisons la base budgétaire comme cela.

Nous avons donc intégré cette année dans notre demande budgétaire 2 505 333 € qui correspondent, à l'euro près, au coût identifié des postes de ces salariés que nous avons déjà.

J'ajoute que nous avons pris un engagement majeur en lançant ce programme, c'est-à-dire de s'adresser, pour moitié, à des jeunes gens ou jeunes femmes qui n'avaient pas le niveau du baccalauréat, et pour l'autre moitié, à des jeunes qui l'avaient, voire bac + 2, bac + 3, bac + 4 et bac + 5.

Aujourd'hui, les 63 qui ont déjà été intégrés l'ont été sur la base de concours, de concours de technicien, de concours d'attaché, de rédacteur, d'ingénieur sub. Tout le monde le sait et nous pouvons vous en fournir la liste exhaustive.

Sur ceux qui attendent à la porte, 30 d'entre eux ont également des concours. Ceux qui ont des concours intègrent comme stagiaires sur la base du grade que leur confère le concours pour entrer.

.../...

Pour ceux qui ne l'ont pas, le travail que nous faisons est de les accompagner dans un process de formation en utilisant à la fois les services du CNFPT mais aussi nos services de formation interne, pour qu'ils réussissent le concours dans les meilleurs délais et puissent s'intégrer comme les autres.

J'espère avoir répondu le plus près possible à votre attente. Si vous le voulez bien, vous m'épargneriez de donner, de mémoire, le nombre exact d'emplois budgétés au compte administratif du dernier exercice mais je vous le fournirai dans les jours qui viennent, il n'y a pas d'obstacle à cela. Soyez-en assuré.

Madame le Maire - Si vous le permettez, quelques mots avant de mettre au vote cette délibération.

Rappel des chiffres : 63 déjà intégrés et 126 qui vont l'être cette année dont 109 nouveaux postes créés.

Une précision quand même parce qu'il est vrai que le débat est très technique.

Je ne serais pas intervenue si je n'avais pas entendu M. DECOCQ dire « tout ça pour ça ». Eh bien oui, tout ça pour ça.

350 000 jeunes qui ont trouvé un emploi.

220 000 qui ont déjà pérennisé leur emploi, c'est-à-dire trouvé les moyens de financer la poursuite de leur emploi.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que 350 000 jeunes ont retrouvé la fierté de travailler, de gagner leur vie et surtout ont rempli un certain nombre de besoins qui n'étaient pas remplis, ni par la fonction publique d'Etat ou territoriale, ni par le marché. Voilà aujourd'hui la réalité.

Allez discuter avec les parents pour savoir s'ils sont contents que, aujourd'hui, le Gouvernement arrête le dispositif des agents de l'Education Nationale qui accompagnaient les petits, notamment dans les écoles élémentaires.

Allez interroger même la Police pour savoir ce que leur ont apporté les emplois jeunes qui, pour nombre d'entre eux, ont réussi les concours alors qu'on ne trouvait plus de jeunes pour entrer dans la Police.

J'en viens, de manière plus générale, à ces 220 000 jeunes qui ont déjà un emploi définitif et pérennisé. Pourquoi le Gouvernement a-t-il décidé de supprimer la pérennisation pour les 130 000 qui restaient ?

Eh bien, par idéologie, parce que tout ce qui a été fait par la Gauche, il faut le supprimer.

Et, au lieu de ce programme de pérennisation qui permettait définitivement à tous les jeunes de continuer à remplir ces besoins auprès des personnes âgées, dans l'environnement, auprès de la petite enfance, on a préféré faire un cadeau aux chefs d'entreprises en leur mettant des contrats jeunes. C'est idéologique, effectivement, vous avez raison et on leur dit « Nous vous supprimons les cotisations sociales, vous embauchez les jeunes et il n'y a aucune contrepartie en matière de formation ».

.../...

Effectivement, tout ça pour ça. Oui, d'un côté, des jeunes payés pour remplir de nouveaux besoins qui, comme l'a dit Jean-Louis FREMAUX, dans notre ville, ont été accompagnés pour préparer des concours et qui les ont réussis pour entrer dans notre ville si cela correspondait à des besoins publics ou qui sont pérennisés à l'extérieur si ce n'est pas le cas.

Et, de l'autre côté, un Gouvernement qui préfère faire un cadeau sans contrepartie aux entreprises, et surtout sans formation alors que le Premier Ministre nous parle en permanence de ces jeunes non formés.

Voilà effectivement une très grande différence entre la Gauche et la Droite.

Je redis derrière Jean-Louis FREMAUX que, bien que le Gouvernement ait décidé de supprimer les aides pour la pérennisation de ces emplois, et il n'en restait qu'un tiers, je suis fier que dans notre ville nous ayons poursuivi comme il l'a dit cet objectif et que nous ayons respecté notre engagement vis-à-vis des jeunes et de leurs familles. C'est-à-dire pour tous ceux qui réussissent un concours car, bien évidemment, il faut réussir ce concours, réussir devant le jury lorsque le concours n'existe pas encore, avec l'appréciation qui a été portée sur leur travail administratif, eh bien, oui, nous nous sommes engagés. Et bien que l'Etat se désengage financièrement, Bernard ROMAN a rappelé l'autre jour les effets que ceci avait sur le plan financier pour nous, nous respectons nos engagements.

Voilà l'objet de cette délibération. Elle est donc technique mais elle est surtout très politique.

Qui vote pour cette délibération : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du groupe "Union pour Lille" et du Front National

Qui s'abstient : néant

Qui vote contre : le groupe "Union pour Lille" et le Front National

Là au moins, les choses sont claires et on voit vraiment la différence.

Monsieur DECOCQ, ne reprenez pas le débat, nous avons terminé. Mais il y aura d'autres sujets ...

Adopté à la majorité.

M. DECOCQ - Un jour, il faudra donner en dernier, comme au tribunal, la parole à la défense. Il faudrait que l'Opposition intervienne en dernier.

Madame le Maire - Vous l'avez beaucoup, Monsieur DECOCQ. Vous reconnaîtrez que je n'en rajoute pas en expliquant que vous êtes Député et que vous avez voté cette fin des emplois jeunes dans notre ville, là où 1 000 jeunes rendaient des services à l'ensemble de la population.

Mais puisque vous insistez, je me permets de le rajouter.

Je passe maintenant la parole à Madame CAPON pour les éléments dont nous disposons aujourd'hui pour la carte scolaire.

.../...

03/152 - Etat du Personnel : Création de deux emplois au Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Développement et créations culturels - Développement culturel.

03/153 - Etat du Personnel: Création d'un emploi d'ergothérapeute - Pôle Services à la Population - Direction de l'Enfance - Pouponnière Lino Ventura.

03/154 - Développement Economique et Urbain - Equipe de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) - Emploi de chef de projet Développement Social Urbain - Revalorisation de la rémunération.

03/155 - Etat du Personnel : Création de trois emplois d'agents d'animation - Pôle Services à la Population-Direction Education-Enseignement-Animation - Base de Phalempin.

03/156 - Personnel - Attributions vestimentaires.

03/298 - Emplois-jeunes - Contrats disponibles - Transferts.

03/299 - Développement Economique et Urbain - Chargé de mission "Domaine Economique, Commerce et Tourisme" - Revalorisation de la rémunération.

03/300 - Direction de l'Enfance - Emploi de Responsable de la Petite Enfance et de la Famille - Redéfinition des missions.

Adoptés.

PROPRETE

03/157 - Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demandes d'indulgence

Adopté.

Chemise n°25

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLES

03/256 - Réfection des cours d'écoles - Avenants aux lots n°s 1 et 3 - Tranche conditionnelle - Cour de l'école Albert Samain et Jean Aicard.

03/257 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Taux 2002 - Réactualisation des loyers - Dotation unitaire de l'Etat.

03/258 - Réfection des toitures au titre de l'année 2003 et programmation triennale ultérieure 2004-2005-2006 - Appel d'offres.

03/259 - Groupes scolaires - Réfection des façades et menuiseries extérieures au titre de l'année 2003 et ultérieure 2004 - 2005 - 2006 - Appel d'offres.

Adoptés.

.../...

03/297 - Carte scolaire 2003/2204 - Fusion des écoles primaires Renard - Saint-Exupéry et maternelle Comtesse de Ségur, boulevard de Strasbourg.

Madame le Maire, chers collègues, juste un petit dossier sur la carte scolaire aujourd'hui puisque je n'ai pas encore reçu officiellement notification des conclusions du Conseil Départemental de l'Education Nationale. Nous y reviendrons certainement.

Ce dossier est une mesure demandée dans le cadre d'une vaste opération de restructuration urbaine, celle du boulevard de Strasbourg. Vous savez que la démolition de l'une des deux barres HLM a engendré une modification de la structure St Exupéry et Mme de Ségur.

L'Inspection Académique demande la fusion de ces deux écoles pour une seule direction. Il y aura quatre classes fermées en primaire, deux classes en maternelle.

On m'a promis une grande souplesse pour accueillir les enfants sur le secteur de Belfort dès qu'ils seront inscrits puisque les familles gardent les enfants sur leur temps d'année scolaire jusqu'au 30 juin. Nous ne sommes donc pas encore très sûrs de l'accueil nécessaire en septembre. Mais l'Inspection Académique est très vigilante et nous avons quotidiennement le suivi grâce à une équipe formidable.

Je dois remercier LMH et Alain CACHEUX parce que toutes ces familles, plus de 200, ont été reçues les unes après les autres, écoutées, et on leur a proposé un relogement adapté au mieux de leurs besoins.

Cela se passe de façon tout à fait remarquable et les familles sont satisfaites. Simplement, il y a un déplacement à travers la ville, cela est évident.

Cette demande aidera la vie de l'école, elle aidera à mieux prendre en compte la qualité de vie et le fonctionnement de ce groupe scolaire reconfiguré.

A l'occasion de ce dossier, je vais quand même vous dévoiler ce qui nous attend pour la prochaine carte scolaire.

Nous aurons une autre fermeture ferme, celle de Rousseau-Brunswick à Saint-Maurice. Il y aura, après fermeture, un quota d'un peu moins de 25 élèves par classe. Comme c'est un quartier favorisé, l'encadrement est pour 30 normalement et donc la règle à calcul s'est appliquée.

Ensuite, une fermeture est prévue à l'école primaire Victor Duruy à Moulins mais, là aussi, l'Inspection Académique s'engage à revoir, à la rentrée de septembre, les effectifs qui vont arriver peut-être du boulevard de Strasbourg. Ce sera donc en renégociation.

Il y aura peut-être aussi d'autres bonnes nouvelles.

La première est une ouverture ferme à l'école Lamartine puisque la création d'une école à horaires aménagés musicaux amène, c'est ce que nous espérons, un retour des enfants sur ce groupe scolaire.

Et deux endroits où on aura peut-être à la rentrée à nouveau une possibilité de revoir les effectifs : l'école Chénier-Séverine Faubourg de Béthune et l'école de niveau 2, Briand-Buisson à Lille-Sud.

.../...

Nous reviendrons sur cette carte en deux temps : le premier dès que nous aurons la première mouture définitive pour les prévisions et le deuxième en septembre sur effectifs réels.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Madame HENAUT.

Mme HENAUT - Madame le Maire, comme vient de le dire Ariane CAPON, les mesures de carte scolaire ne nous sont pas encore officiellement transmises, mais d'ores et déjà, elles s'affichent, comme celles qui concernent l'accès et le droit à la retraite, comme égalitaires.

Dans le Nord, les enfants de deux ans seraient trop scolarisés par rapport aux autres petits Français et il faudrait mettre fin à cette exception.

Selon nous, ce qui devrait être à l'ordre du jour, c'est au contraire de la généraliser.

Victor HUGO écrivait : « Ouvrez une école, vous fermerez une prison ». Il semble bien que ce ne soit pas la voie empruntée par la Droite au pouvoir.

Merci.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets au vote la délibération 297.

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Unanimité. Je vous remercie.

Madame BOCQUET.

Chemise n°24

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES

03/247 - Association Filifil - Avenant à la convention.

Adopté.

03/248 - Achat et création d'une structure multi-accueil Petite Enfance Ilot Saint-Sébastien - Quartier Vieux-Lille.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

3ème projet d'envergure que j'ai le plaisir de vous présenter ce soir dans le cadre de ma délégation, après la restructuration de la crèche Marie Curie à Lille-Sud, après le lancement du projet d'un équipement petite enfance dans les locaux de l'ancienne école Littré à Vauban-Esquermes –dont l'architecte sera désigné sous peu- je vous propose de nous rendre à présent dans le Vieux-Lille du côté des Abattoirs à l'îlot Saint-Sébastien.

.../...

La Ville de Lille y a acheté un local en rez-de-chaussée de 231 m2 avec jardin privatif de 350 m2 qui pourra accueillir 20 à 23 enfants.

Le cahier des charges joint à cette délibération détaille précisément ce que nous souhaitons voir apparaître dans cet équipement afin d'accueillir au mieux les enfants, tel un espace accueil pour les parents, deux salles de vie de psychomotricité, ou encore un espace bébé. Ce lieu permettra d'isoler et de sécuriser les plus petits sans les soustraire totalement à l'ambiance du lieu.

Nous avons confié la délégation de maîtrise d'ouvrage à Lille Métropole Habitat qui suit la construction des logements. La livraison de cet équipement devrait avoir lieu fin février début mars 2004.

Ce projet présenté en Conseil de Quartier du Vieux-Lille et en commission d'urbanisme n'a pu que remporter l'unanimité eu égard à la demande des familles.

La Ville de Lille confirme par ce projet ses engagements municipaux envers les Lillois menant ainsi une politique petite enfance ambitieuse et déterminée.

Cependant, comme ma collègue François HENAUT, je ne peux que m'inquiéter des décisions du Gouvernement RAFFARIN qui limitent les inscriptions à l'école maternelle dès deux ans. Ceci empêche les très jeunes enfants de fréquenter des espaces spécifiquement prévus pour leur âge alors que les deux - trois ans pourraient être accueillis dans des conditions optimales et à moindres frais dans d'autres lieux.

Plutôt que d'inciter l'Education Nationale à réfléchir à un partenariat avec les communes, notamment au travers des classes passerelles, c'est un nouveau désengagement sur une thématique tout à fait préventive, socialisation des enfants, accompagnement des parents. Mais la prévention ne semble pas être une priorité de ce Gouvernement.

Merci.

Madame le Maire - Merci, Madame BOCQUET.

Madame BAERT.

Mme BAERT - Madame le Maire, mes chers collègues, nous avons ce soir de nombreuses délibérations concernant l'amélioration de l'accueil de la petite enfance dans les structures municipales et nous nous en réjouissons, en espérant que le retard pour causes administratives de l'ouverture de la structure petite enfance sur Vauban soit rapidement comblé.

Les places pour l'accueil du tout petit notamment en crèche sont rares à Lille. Mme Stéphanie BOCQUET nous confirmait d'ailleurs lors de notre dernière Commission que, dans tous les quartiers, on pourrait créer des structures qui seraient aussitôt remplies, et les parents, notamment ceux qui travaillent à deux, se heurtent au casse-tête de l'obtention d'une place disponible à Lille.

Si l'on peut tout à fait concevoir qu'une maman qui ne travaille pas puisse de temps à autre « souffler un peu » -permettez-moi l'expression- pour participer à des activités et confier alors son bébé à une structure d'accueil type halte-garderie, il nous semble par contre qu'il est anormal d'accueillir, alors que leurs parents ne travaillent pas, des bébés en crèche à la semaine. C'est ce qui se passe pourtant dans les crèches de la ville, notamment à Concorde.

.../...

Outre le fait de réduire la possibilité de l'accueil d'enfants dont les parents travaillent à deux, le fait que des parents qui ne travaillent pas confient à la semaine leur enfant à une crèche nous paraît être très problématique dès lors que l'on considère les parents comme les premiers éducateurs de leurs enfants.

A l'heure où les questions d'éducation, de responsabilité éducative, de mobilisation des acteurs, sont considérées à juste titre comme des priorités politiques, il ne peut être question de laisser cette situation perdurer dans notre ville.

Si les parents n'ont plus d'emploi, la place en crèche n'a plus de raison d'être et doit se libérer. De même, si les difficultés des parents sont d'ordre social, d'autres structures existent et ont vocation à accompagner les familles pour y répondre.

Nous espérons que vous partagerez cette inquiétude avec nous et que cette situation se modifiera rapidement.

Je pense qu'il faudra également ouvrir le débat sur les horaires d'accueil en crèche car plus de la moitié des femmes qui travaillent le font en horaire décalé, le matin tôt, ou tard le soir, à temps partiel, le week-end, les jours fériés, etc...

La difficulté est bien présente, il faudra que nous y travaillions pour que des solutions soient proposées aux Lillois.

J'ajoute que nous voterons bien entendu la délibération sur la création d'une structure petite enfance sur l'îlot Saint-Sébastien.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Madame BOCQUET.

C'est un sujet dont nous avons largement discuté ce matin en Majorité municipale.

Mme BOCQUET - Madame BAERT, si effectivement certains enfants vivent la situation que vous décrivez dans nos crèches, ce n'est évidemment pas une généralité, et c'est là toute l'importance de la délégation de Brigitte MERLIN sur la parentalité, l'accompagnement et également l'évolution des missions des professionnels petite enfance qui ne sont plus là pour faire de la garde mais pour aider l'enfant à s'épanouir et accompagner les parents.

Par rapport à ce que vous disiez, l'une des règles d'attribution de place d'accueil dans le règlement intérieur de nos crèches municipales que vous avez voté en octobre 2000 est que l'un des deux parents travaille ou est en recherche d'emploi.

En tant que femme, vous savez très bien que lorsqu'une mère de famille souhaite retrouver un emploi, il est plus facile pour elle, surtout par rapport à l'employeur, de trouver un emploi s'il est noté sur son CV que son ou ses enfants ont un mode de garde.

Je suis prête à mettre cela en débat à la prochaine Commission du 8 avril ou à une Commission suivante, et à revenir devant le Conseil Municipal pour en reparler.

Madame le Maire - Nous mettons aux voix cette délibération.

.../...

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Unanimité. Merci.

03/249 - Halte-garderie du Faubourg de Béthune - Convention.

03/250 - Association Les Francas de Lille - Convention.

03/251 - Association Filofil - Convention 2003.

03/252 - Projet Transversal Centre- Association Boules de Gomme.

03/253 - Activités Petite Enfance dans le quartier du Faubourg de Béthune - Versement d'une subvention à la Maison de quartier des Bois-Blancs.

03/254 - Réhabilitation de la crèche Marie Curie - Quartier Lille-Sud - Création d'une structure multi-accueil - Modification du programme - Marché sur appel d'offres ouvert.

03/255 - Remise gracieuse - Titre de recette 13442 en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

Adoptés.

- "La Maison de Coton" - Spectacle de Denis Couvreur - Information.

Le Conseil Municipal prend acte.

Madame CULLEN et Monsieur MARCHAND pour nous présenter les fêtes de Lille, « nouvelle version » si je puis dire (délibération 235).

Chemise n°20

Rapporteur : Madame CULLEN,
Adjointe au Maire

CULTURE

03/212 - Subventions aux associations culturelles et convention financière de l'Atelier Photo.

03/213 - Aéronef II - Approbation du compte rendu annuel d'activité de la SAEM Euralille - Autorisation de lancement de la deuxième tranche.

03/214 - Subvention à l'association Les Spectacles sans gravité - L'Aéronef et avenant à la convention financière afférente.

03/215 - Attribution de subventions à la Malterie et avenant à la convention financière.

03/216 - Faubourg des Musiques - Admission en recettes des subventions.

03/217 - Acquisition d'une oeuvre d'art de l'exposition GUERIA.

.../...

03/218 - Acquisition d'une toile de Pierre OLIVIER et de 20 albums de sérigraphies du peintre ERRO.

03/219 - Exposition Gaza Méditerranéenne - Catalogue.

03/220 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et le Meunier Traiteur dans le cadre de la réalisation d'une plaquette relative à la restauration d'oeuvres d'art.

03/221 - Palais des Beaux-Arts - Convention de vente de billets entre la Ville de Lille et la FNAC dans le cadre de l'exposition RUBENS.

03/222 - Palais des Beaux-Arts - Soutien financier de la Fondation Gianadda pour une acquisition d'oeuvre d'art.

03/223 - Palais des Beaux-Arts - Distribution des catalogues "Regards sur la Bible à travers 25 oeuvres du Palais des Beaux-Arts de Lille" par la R.M.N. (Réunion des Musées Nationaux).

03/224 - Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peintures du Palais des Beaux-Arts - Prise en charge des frais relatifs à la venue des stagiaires de l'Université Paris I.

03/225 - Palais des Beaux-Arts - Exposition RUBENS - Demande de subvention au titre du label d'intérêt national et du FEDER.

03/226 - Palais des Beaux Arts - Acquisition d'une tapisserie religieuse attribuée à Jean de Melter.

03/227 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Enrichissement des collections géologiques.

03/228 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Cession à titre gratuit de l'exposition "Déchets corrects exigés" à Lille Métropole Communauté Urbaine - Sollicitation d'une subvention.

03/229 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Vente de l'exposition "Quelle eau fera-t-il demain ?" - Publicité.

03/230 - Conservatoire National de Région - Concerts "Francis POULENC" organisés en mai 2003 à Lille, Wasquehal et Paris - Organisation, tarification - Admission en recettes.

03/231 - Conservatoire National de Région - Concert "Francis POULENC" organisé le 20 mai 2003 à la cathédrale Notre-Dame de Paris - Organisation, tarification, conventions - Admissions en recettes.

03/232 - Conservatoire National de Région - Equipement des locaux de la place du Concert - Acquisition d'un piano de concert - Lancement d'un appel,d'offres ouvert.

03/233 - Projets Cultures Urbaines : Aide aux nouveaux médias visuels : ZELABO 2003 - Subventions de la Ville à l'Association ABREACTION.

03/234 - Projets Cultures Urbaines : DE DR'AULES DE MACHINES 2003 - Subventions de la Ville à l'Association Kling Klang.

Adoptés.

03/235 - Projets Culture - Subventions de la Ville à diverses associations - Opération FETES DE LILLE : "DIX VAGUES à Lille-Hellemmes-Lomme".

.../...

Madame le Maire, chers collègues, la préparation et le lancement de Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture offre une réelle opportunité pour entreprendre et initier dès 2003 un festival d'été sur la ville de Lille.

Nous avons choisi de l'axer sur un travail et un lien culturel de proximité avec les quartiers.

Il s'agit pour cette année de préfiguration de 2004, que nous comptons continuer à développer après 2004, de dix temps culturels forts qui rythmeront la ville allant du dernier week-end de mai au troisième week-end de juillet.

Les dix quartiers et les deux communes d'Hellemmes et Lomme se sont associés à la création et la diffusion de ce festival, d'où son titre générique : « Dix Vagues à Lille-Hellemmes-Lomme ».

Le calendrier qui a été arrêté est le suivant :

L'annonce de l'ouverture du festival de Lille partira de Wazemmes avec le démarrage du festival de l'accordéon autour de la caravane et sa randonnée cyclotouristique qui reliera Lille et Tournai le samedi 31 mai.

La commune associée d'Hellemmes ouvrira également les Dix Vagues avec les fêtes d'Hellemmes.

La 1ère Vague prendra forme dans le quartier de Lille-Sud dès le lendemain, dimanche 1er juin, avec l'opération « Tous au Sud » avec son village associatif et un plateau spectacles en plein clair inspiré des musiques du Grand Sud autour d'une programmation d'artistes confirmés comme une nouvelle voix algérienne Folk Chabi, avec Souad Massi ou encore le groupe malgache And Java et le Mauritanien Dabi Touré.

La 2ème Vague partira du quartier de Wazemmes lors du week-end des 7 et 8 juin avec sa guinguette accordéon et son grand bal de clôture du festival de l'accordéon. La commune associée de Lomme proposera ce même week-end son carnaval d'été au programme des Dix Vagues.

La 3ème Vague prendra ses quartiers à Moulins lors du week-end des 14 et 15 juin grâce à la Noche avec ses musiques latino-américaines, sa guinguette, ses repas latinos.

La 4ème Vague sera celle du quartier de Vauban avec Vagues à Vauban autour du festival des Arts de la rue les 21-22 et 23 juin.

La 5ème Vague prendra forme dans le quartier de Fives les 28 et 29 juin avec une vague autour de la littérature d'expression populaire. Cabaret littéraire et concerts trottoirs sont au programme à Fives.

La 6ème Vague sera celle du quartier du Vieux-Lille avec le festival « Latitudes contemporaines » autour de la danse contemporaine et celui des « Clés de soleil » avec ses concerts de musique classique lors du week-end des 5 et 6 juillet.

La 7ème Vague sera celle du quartier des Bois-Blancs avec le festival « des Rives des Continents » organisé par l'association Musique de traverse les 11 et 12 juillet.

.../...

La 8ème Vague déferlera sur le quartier du Centre avec les musiques électroniques et la 2ème édition du festival « les Electrophonies » les 28 et 29 juin à Lille Grand-Palais.

La 9ème Vague sera celle du quartier du faubourg de Béthune les 19 et 20 juillet autour d'une vague hip-hop avec tous les acteurs de la scène lilloise hip-hop.

La 10ème Vague viendra sur le quartier Saint-Maurice autour d'une ducasse digitale et d'expositions d'art plastique le week-end des 28 et 29 juin.

Le coût global du festival s'élèvera pour l'ensemble de la programmation à 1.012.673 €. La participation de la Ville s'établit à 447.420 € c'est-à-dire 44,10% du budget global et concerne plusieurs délégations : le service Animation - Jeunesse, Cultures Urbaines, Culture, le Service des Fêtes, le Service de la Politique de la Ville, le Service des Sports.

Voilà, Madame le Maire, un bref résumé des Dix Vagues à Lille-Hellemmes-Lomme.

Si vous voulez bien maintenant passer la parole à Frédéric MARCHAND, mon co-pilote dans cette initiative.

M. MARCHAND - Le co-pilote prend la parole...

Simplement, Madame le Maire, après ce que vient de dire Catherine CULLEN, et comme vous l'avez fort bien dit, les Fêtes de Lille vont connaître une nouvelle jeunesse puisque jusqu'à présent traditionnellement fixées au 3ème week-end de juin, elles vont déborder en amont et en aval, donc s'étaler dans le temps pour le plus grand bonheur des Lilloises et des Lillois. C'est surtout l'occasion de mettre sur le devant de la scène toutes les potentialités culturelles de la ville dans un domaine qui, malheureusement, n'est pas très cher à certains, à savoir les cultures urbaines ou les cultures actuelles, mais aussi, au-delà, dans le domaine des cultures populaires puisque, pendant toute la durée du festival, vont rimer avec le même bonheur musique moderne, hip-hop, ou tradition comme géants portés dans le centre-ville.

Donc, l'occasion se présentait cette année d'anticiper sur le vent de folie qui va souffler en 2004, d'où cette préfiguration en 2003. L'occasion aussi de fédérer tous les acteurs de la scène culturelle lilloise qui se sont encore réunis cet après-midi et c'est vrai que c'est assez impressionnant de voir que, dans cette ville, nous avons des créateurs, jeunes et moins jeunes, connus à l'échelon de leur quartier, mais aussi au-delà, qui rayonnent sur toute la ville, sur la métropole et parfois même au-delà des frontières, et qui nous permettent, je crois, d'envisager l'avenir de ce festival sous les meilleures auspices.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Avant de passer au vote, je voudrais préciser, pour qu'il n'y ait pas d'inquiétudes, que le troisième week-end de juin restera bien le cœur de ces Fêtes de Lille, et le lundi, férié, puisque cela n'a pas été dit. Je voudrais dire aussi combien ces fêtes de Lille, en s'étendant dans le temps et dans les quartiers vont tout à fait dans le sens de la politique que nous menons aujourd'hui. C'est-à-dire faire en sorte que la culture existe partout, quels que soient les quartiers, faire en sorte que nous mettions en exergue les talents que nous avons dans notre ville, que cela aille de la musique classique à la musique moderne, ou à la danse, au théâtre de rue, à l'ensemble des composants de la culture, et que nous fassions en sorte que les Lillois se donnent rendez-vous dans un quartier particulier un week-end particulier sur le thème qui les intéresse.

.../...

Cette circulation dans la ville qui fait que tout ce qui se passe sur le plan culturel n'ait pas toujours lieu dans le Vieux-Lille ou dans le Centre, même si nous souhaitons que cela continue, est aussi un des éléments importants. La Culture, nous le savons bien, est ce qui peut réunir les hommes et les femmes de notre ville autour de la fête, et en étendant les Fêtes de Lille, je crois que nous y contribuons largement.

Je voudrais remercier Catherine CULLEN et Frédéric MARCHAND de donner ainsi un coup de neuf aux Fêtes de Lille, de les agrandir un an avant 2004, et je suis convaincue que nous n'allons faire que croître et embellir dans les années qui viennent.

Je mets au vote cette délibération 235.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Unanimité. Je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à Monsieur QUIQUET pour une importante délibération sur l'aménagement du parc Jean-Baptiste LEBAS (délibération 169)

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur QUIQUET,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS

03/167 - Marché de travaux sur appel d'offres ouvert pour l'aménagement du square Delesalle et la plantation d'arbres dans le quartier Belfort.

03/168 - Rénovation du Jardin Vauban - Nettoyage des pièces d'eau et réfection des berges - Marché sur appel d'offres ouvert.

Adoptés.

03/169 - Création du Parc Jean-Baptiste Lebas - Travaux d'aménagement - Marché sur appel d'offres ouvert.

Madame le Maire, mes chers collègues, c'est effectivement une délibération importante pour lancer les travaux sur le futur parc Jean-Baptiste Lebas.

Il va s'agir d'un projet majeur qui va changer le visage de la ville sur l'un des 5 axes du pentagone des grands boulevards.

Ce projet de parc de 5 hectares en lieu et place des 5 voies de circulation et des 11 îlots de stationnement est une réponse d'envergure à la demande des habitants en matière d'espaces verts.

Le Conseil Municipal avait statué sur le principe de ce parc le 1er février 2002 au travers du vote du Schéma de développement des espaces verts, et en octobre 2002, nous avons voté le choix du concepteur.

.../...

Sur l'élaboration du projet, nous avons voulu avec l'équipe municipale que cette élaboration soit la plus participative possible avec la mise en place d'un atelier urbain de proximité, avec le souci d'associer les habitants, notamment un représentant de l'Union Commerciale J.B. Lebas et une représentante de l'association des riverains au choix même du concepteur.

6 réunions de l'atelier urbain de proximité ont permis une véritable confrontation entre les attentes des habitants et le regard des professionnels du paysage.

Il en ressort un projet à la fois simple et lisible qui a pu mûrir au travers de 5 mois de concertation. Bien sûr, toutes les demandes des habitants n'ont pas pu être satisfaites. Nous n'avons pu accéder aux demandes de l'Association du Droit au Vélo qui souhaitait multiplier les accès vélo à l'intérieur du parc, sachant que le parc est un endroit où on se rend et non pas un endroit que l'on traverse.

Nous avons également eu des débats sur la localisation du couloir bus que nous avons maintenu à l'intérieur pour garder au parc une largeur conséquente.

Sur le dessin lui-même, il s'agit d'un parc qui sera clôturé par une grille. Il sera composé d'espaces verts sur 70% de sa superficie, de 3 placettes et de 2 parvis, l'un du côté de la Porte de Paris et l'autre du côté de Moulins, avec sur Moulins la création d'une fontaine pour enfants.

Nous confortons ce qui, aujourd'hui est l'attrait principal de ce lieu, c'est-à-dire les alignements d'arbres et notamment de marronniers dont les plus anciens, je le précise, ont été plantés en 1858. Nous allons donc conforter ces alignements par d'autres essences, notamment du chêne, du tilleul et du platane.

Le mobilier urbain sera spécifique au parc puisque l'équipe hollandaise West8 qui travaille avec nous propose à chacune de ses créations un mobilier urbain spécifique. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point prochainement.

Enfin, et j'en termine, c'est un enjeu de paysage, certes, mais c'est aussi un enjeu de déplacement dans la ville. Je ne veux surtout pas empiéter sur le travail de mes collègues, Marc SANTRE et Roger VICOT qui, au mois de juin, auront l'occasion de vous présenter un certain nombre de propositions sur la question des déplacements. Je vous dirai simplement -cela a été rappelé par la presse- que nous avons bien sûr réalisé une enquête sur les « pendulaires » qui stationnent à Jean-Baptiste Lebas.

Nous apprenons, sur l'échantillon des 400 personnes enquêtées, que 53% déclarent avoir une possibilité de venir sur leur lieu de travail par les transports en commun, ce qui vérifie l'adage que l'offre de stationnement crée la demande. Mais bien sûr, avec mon collègue Marc SANTRE, nous avons déjà rencontré les employeurs du secteur et les organisations syndicales à trois reprises. Nous les rencontrerons à nouveau pour offrir aux 47% restants qui ont un authentique besoin de véhicule d'autres solutions de stationnement en périphérie de ville avec un renforcement des transports en commun, notamment une navette de bus qui sera en service dès le démarrage des travaux c'est-à-dire lors de la deuxième quinzaine du mois de septembre 2003.

Je veux rappeler ici qu'avec Marc SANTRE, nous avons mis la même attention, la même préoccupation sur le projet en tant que tel du parc que sur les réponses que nous donnons aux salariés qui ont l'habitude de stationner sur Jean-Baptiste Lebas qui, je le rappelle quand même, est inscrit comme zone de parc au Plan d'Occupation des sols.

.../...

Voilà, Madame le Maire, sur ce dossier qui engage la transformation de la ville ainsi que son verdissement.

Je vous remercie et je suis prêt à répondre aux questions de mes collègues.

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Madame le Maire, j'avais trois questions, je n'en ai quasiment plus que deux puisque, sur le destin futur des automobilistes stationnant actuellement, Eric QUIQUET vient de donner une orientation en répondant partiellement à la question.

Je voudrais d'abord vous dire que notre groupe considère que c'est sans doute le dossier le plus important après le dossier d'Euralille. En effet, depuis Euralille, c'est concrètement le premier dossier de reconstruction du paysage urbain à Lille. Bien sûr, il y a des dossiers qui tiennent à cœur aux uns ou aux autres, tout à l'heure par exemple nous étions sur les emplois jeunes, mais vraiment, ils sont rares ces dossiers où on reconstruit le paysage de la ville...

En plus, il s'agit vraiment d'une reconquête. Comme beaucoup de Lillois ici présents, j'ai connu le boulevard des Ecoles et il n'avait pas vocation à devenir cet infâme parking.

Donc, nous sommes sans ambiguïté et depuis le début tout à fait favorables à cette reconquête et à cette création d'un nouvel espace vert. Nous avons suffisamment regretté dans notre groupe et ici en Conseil Municipal l'absence d'espaces verts à la ville de Lille, tout en mesurant combien c'est difficile... Je pense que le Maire honoraire, Pierre MAUROY, avait très troublé par mes interpellations successives pendant quelques mois, et un jour, il a eu une formule qui l'a rassuré, il m'a dit : Monsieur DECOCQ, la Flandre est minérale !

A partir de là, son trouble était dissipé et il avait une réponse prête pour toutes ces questions.

C'est vrai que la Flandre est minérale, c'est vrai que les villes flamandes sont minérales, et c'est vrai que c'est difficile de reconquérir et de reconstituer des espaces verts.

Pour le coup, je pense que vous pouvez y arriver.

Par ailleurs, Eric QUIQUET nous renvoie, et là, je suis un peu plus dubitatif avec mon groupe, au mois de juin sur la question du déplacement et du parking actuel parce que ce dossier ne crée pas seulement un nouvel espace vert, il vise à modifier des comportements.

Je répète une fois de plus à destination de mes collègues Verts de votre Majorité que modifier les comportements des habitants n'est pas facile et que cela demande beaucoup de pédagogie, souvent de la patience, sans doute beaucoup de rabâchage et des choses précises.

Je fais non pas une digression, mais je vois aujourd'hui la belle plaquette sur la Citadelle. Je pense, Madame, que si vous aviez publié cette plaquette sur la Citadelle -et encore elle est imprécise, à mes yeux, sur les déplacements- il y a deux mois, on se serait peut-être épargné... on va dire -c'est ma soirée de gentillesse après le mitraillage sur les emplois jeunes- des malentendus !

Il faut dire actuellement aux gens qui mettent leur voiture, aux fameux « pendulaires » : « voilà tel parking, voilà telle navette, voilà les horaires ». Ce sont des choses précises et c'est cela qu'il faut faire !

Voilà sur la modification du comportement des « pendulaires ».

.../...

Passons maintenant à un autre volet du dossier qui nous tient à cœur.

Lors du Schéma sur le Plan Vert, Eric QUIQUET, je crois, avait donné le sentiment, et c'est sans doute une réalité, qu'il avait bien compris -je l'en avais félicité, me semble-t-il- la dimension « sécurité ».

N'ayons pas peur des mots. On reconstitue un espace qui, en plus, sera clos. Cela participe peut-être et sûrement à sa sécurité, mais sur un dossier de ce type, nous avons besoin d'un volet « sécurité ». Nous avons besoin de détails là aussi. Nous avons besoin de savoir comment vous avez pris en compte la sécurisation du site dans ce « monde de brutes » dans lequel nous vivons... parce que les « incivilités », ça va bien... il y a quand même des concitoyens qui se comportent comme de véritables brutes !

C'était la deuxième question.

La dernière, je pense qu'Eric QUIQUET peut nous répondre tout de suite.

Je sais, et je sais qu'il sait, nous partageons cette réflexion, qu'à un moment donné, vous nous avez présenté le destin du boulevard en disant : nous vous ferons une proposition en plusieurs tranches, peut-être partielles, parce qu'il y a une complémentarité, aujourd'hui ou demain, par rapport à l'évolutivité de Saint-Sauveur. Nous ne savons pas ce que va devenir Saint-Sauveur, et on ne peut pas considérer que Jean-Baptiste Lebas ait une vie indépendante, autonome de ce que deviendra Saint-Sauveur.

Je m'étais inscrit dans cette logique en disant : je me mets à votre place, ce n'est pas facile, il faut une réponse assez rapide d'espaces verts, sans savoir ce qui va se passer sur Saint-Sauveur... Et je pensais qu'on aurait un projet en ce sens, même imprécis.

Or, là, je vois qu'on a un projet finalisé qui n'a plus l'air de se poser le problème de Saint-Sauveur. Donc, je voudrais entendre l'Adjoint ou Mme le Maire car je pense que ce sujet est suffisamment d'importance et je ne vous ferai pas l'insulte de considérer que vous l'avez omis.

Comme il y a beaucoup de questions évolutives qui peuvent avoir des réponses dans le temps, je vous avais demandé tout à l'heure la possibilité d'avoir accès à l'ensemble des informations dans le cadre d'un petit comité ou d'un groupe informel puisque spécifique sur Jean-Baptiste Lebas puisque la délibération a précisé que les dépenses seraient imputées sur une ligne budgétaire intitulée « Jean-Baptiste Lebas ».

Je ne prétends pas que les comptables écrivent pour ne rien dire, mais quand ils prennent soin d'écrire une ligne budgétaire spécifique, cela veut dire que c'est important.

Je vous avais dit que notre vote était acquis tellement ce projet nous semble aller dans le bon sens, mais que nous souhaitions avoir accès à ces informations. Eric QUIQUET nous a répondu que ce serait dans le cadre de la Commission, mais il avait déjà répondu à Madame MAHIEU qui lui avait demandé de mettre en place une procédure visant à rendre possible la consultation de tous les comptes rendus, qu'il y aurait un avis favorable de la Commission et qu'on l'aurait...

Or, on ne l'a pas encore ! Alors, je ne doute pas de la bonne volonté d'Eric QUIQUET, mais je voudrais que l'on trouve un moyen, peut-être qu'à chaque Commission un point soit fait sur le dossier Jean-Baptiste Lebas, à supposer qu'il y ait plus de deux commissions par an, mais puisque nous avons des Conseils Municipaux réguliers...

.../...

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce que nous considérons comme l'un des plus importants dossiers actuels.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Je commencerai plutôt par l'élément positif de la fin de l'intervention de M. DECOCQ pour terminer sur une autre question qui amènera notre abstention sur ce dossier.

Effectivement, il nous a toujours semblé nécessaire de conceptualiser et de décrire un urbanisme qui puisse fonctionner entre le devenir de Saint-Sauveur et le boulevard Jean-Baptiste Lebas. C'est une question essentielle.

Nous nous sommes d'ailleurs félicités à l'unanimité de la réunion qui a eu lieu à Euralille avec la présentation spécifique des projets et contenus dans la perspective d'Euralille II, de l'évolution de l'entre-deux gares et de l'évolution d'une partie de Saint-Sauveur. Nous nous sommes donnés rendez-vous d'une façon volontariste en disant : il faut continuer dans ce sens-là, c'est cela dont nous avons besoin.

Aujourd'hui, on nous présente une séquence. On nous demande de prendre en compte celle-ci en disant que la nature de la concertation s'arrête à cet espace limité. Ce qui est incompréhensible pour les gens eux-mêmes. C'est là où nous sommes interpellés !

Et cela nous amène à notre deuxième interpellation qui est de dire : pourquoi voulez-vous que l'on renie ce que nous avons dit nous-mêmes il y a six mois ou un an sur la nature de ces projets. Bien sûr que c'est dans ce sens-là qu'il faut aller. Mais il faut les situer dans une cohérence stratégique qui réponde aux besoins de déplacement des populations et aussi à une reconquête des espaces à l'intérieur de la ville en y affectant l'ensemble des moyens. Et dans ces moyens, il y a quelque chose qui s'appelle la démocratie ! Pas la démocratie comme étant une idée d'une séquence démocratique... Certes, j'entends... Monsieur QUIQUET, vous avez eu 6 réunions, etc... mais lorsque nous vous interpellons, malheureusement je suis obligé de reprendre le propos de Monsieur DECOCQ, ce qui me dérange fortement...

M. DECOCQ - On est en bonne compagnie...

M. DEGREVE - Oui, mais je dis que ça me dérange pas, l'opposition est un élément de la démocratie !

Il est vrai que nous devons avoir l'ensemble des comptes rendus, des échanges, etc... A chaque fois, on nous dit qu'on va les avoir. Alors, nous les réclamons. Quand nous nous autorisons à les réclamer, nous disons : « pas seulement aux élus que nous sommes, mais puisque vous avez mis une première phase de rencontres et de débat et ainsi développé la démocratie à l'intérieur de ce projet pour le rendre vivant, donnez-les également aux acteurs sociaux qui sont des composants de ces échanges puisqu'ils sont concernés par ces déplacements et ces changements ». Et là, on nous dit : non, vous n'avez qu'à le faire vous-mêmes !

Nous n'avons pas cette vision de la démocratie ! Elle n'est pas une séquence, elle est le moyen et le but même de l'opération pour que la nature de ce qu'on est en train de faire changer dans la ville soit réellement prise en compte par ceux qui l'utilisent, comme pour les habitants de la ville. Si on veut que le projet soit réellement porté par eux, et qu'on puisse changer les comportements culturels, puisque c'est de cela qu'il s'agit sur le terme, tout le monde doit être associé.

.../...

Madame le Maire - Merci.

Monsieur QUIQUET.

M. QUIQUET - Trois éléments de réponse.

D'abord vous dire à titre personnel l'infini plaisir que j'ai, avec mes collègues, à travailler sur ce dossier qui engage effectivement un bouleversement profond de la ville. C'est beaucoup de responsabilité, mais c'est très plaisant.

Sur la question des comportements à modifier, l'offre crée la demande, mais je le répète également, la compensation de ce qui sera retiré en matière de stationnement viendra d'un renforcement majeur des lignes de transport en commun. Je ne veux pas développer ce sujet qui sera traité au mois de juin, mais il y aura une navette de bus qui passera boulevard de la Liberté, boulevard Louis XIV, et qui desservira des parkings périphériques.

L'engagement a été pris, il sera confirmé à la Communauté Urbaine très prochainement, et donc nous aurons cette navette dès l'automne.

Sur la dimension « sécurité », effectivement, nous mettrons dans cet espace des moyens humains en terme d'animation et la police municipale jouera son rôle. Nous avons souhaité un espace clos, mais ce n'est pas propre seulement au parc Jean-Baptiste Lebas puisque, avec Annick GEORGET, nous en parlions au dernier conseil de quartier, nous allons faire de même au jardin Vauban et au square Lardener à Fives.

L'objectif pour nous à travers tous ces chantiers de requalification est d'apporter des éléments de grande qualité en mobilier urbain, dans le traitement paysager, pour amener à de nouvelles pratiques, à de nouveaux usages, y faire venir notamment des familles.

Sur l'enjeu de Saint-Sauveur lié au parc Jean-Baptiste Lebas, on aurait pu, mais je ne le souhaitais pas et la Majorité municipale non plus, attendre les dernières délocalisations des activités fret de la S.N.C.F.. Peut-être que dans dix ans, on aurait eu un parc sur Jean-Baptiste Lebas !... Peut-être !

Je vais vous donner mon sentiment à titre personnel, cela n'engage ni la Majorité municipale, ni même mon propre groupe, sur les 17 ha de Saint-Sauveur, j'y vois des logements, mais j'y vois surtout le lieu d'un futur Central Park lillois. C'est donc un sentiment très personnel, nous n'en avons discuté ni en Majorité, ni même au sein du Groupe, mais vous m'avez posé la question, je vous donne un élément de réponse.

Je pense -je dis cela à côté de mon collègue Alain CACHEUX- que la dimension de Saint-Sauveur nécessite le lancement d'un grand concours international sur ce que l'on veut faire de ce lieu. Dans tous les outils de participation démocratique que nous avons mis en place parce que de la qualité des projets dépend la qualité de la concertation, Saint-Sauveur trouvera les outils de concertation pour le faire.

Vous avez aussi évoqué la ligne budgétaire. Là non plus, ce n'est pas propre à ce projet. Sur d'autres opérations identifiées, nous avons des lignes nommées, et je vous invite, notamment quand les travaux vont commencer, à faire, lors de chaque réunion de la Commission Environnement - Développement durable, un point le plus régulier possible avec, si vous le souhaitez, visite sur le chantier de ce projet d'envergure.

Je vous remercie.

.../...

Madame le Maire - Bien.

Avant de mettre au vote, je voudrais aussi dire combien je trouve que ce projet est très important, très structurant, et remercier Eric QUIQUET de la façon dont il le porte parce que c'est vrai que beaucoup d'acteurs sont en jeu. Cela a été dit par lui-même, par Christian DECOCQ et par Jean-Raymond DEGREVE. C'est sûr que beaucoup d'habitants attendent à Moulins et au Centre d'ailleurs -parce que ce parc va faire le lien entre ces deux quartiers- l'existence d'un parc en plein cœur de ville alors que ce parking de surface était mal venu.

Mais c'est vrai aussi qu'il faut traiter le problème des gens qui s'y garaient. Et je remercie Eric QUIQUET d'en traiter toutes les dimensions par de nombreuses réunions de concertation avec les salariés d'un certain nombre d'institutions qui ont l'habitude de se garer là et à qui d'autres solutions seront proposées. Mais aussi avec des commerçants qui ont envie de ce parc et qui souhaitent d'ailleurs aider à dynamiser ce quartier à partir de ce parc urbain, et bien évidemment avec les habitants qui participent à cet atelier urbain de proximité et donnent leur avis sur le projet tel qu'il est présenté.

Donc, je souhaitais vivement remercier Eric QUIQUET de la façon dont il mène ce dossier.

Christian DECOCQ a raison, bien sûr qu'il faudra donner toutes les solutions, mais vous dites à la fois « changer les comportements, cela prend du temps » et puis « il faut créer toutes ces solutions », on ne les crée pas du jour au lendemain en claquant des doigts. Le travail que nous faisons actuellement, y compris sur des parkings de délestage, sur les transports en commun qui peuvent ramener les salariés jusqu'aux portes de leur travail, cela prend du temps, et ce sont ces différents aspects qui sont travaillés autour du projet de parc urbain qui, à lui seul, est déjà un très gros travail. Il s'agit effectivement d'un très gros projet, et je me réjouis de la vitesse à laquelle il avance malgré sa complexité et grâce à une participation très importante des habitants, des commerçants et aussi à la concertation avec les salariés des entreprises concernées.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du groupe communiste

Qui est contre : néant

Qui s'abstient : le groupe communiste

Unanimité, moins le Groupe Communiste qui s'abstient pour l'instant.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. DEGREVE - Oui.

Madame le Maire - Très bien. Enfin, « très bien »... si on veut !...

Nous passons aux dossiers de Monsieur CACHEUX.

Avec son accord, 2 dossiers à la demande de la Ville d'Hellemmes sont retirés, les délibérations 174 et 175.

Je passe la parole à Monsieur CACHEUX sur la Z.A.C. de la Haute-Deûle.

.../...

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur CACHEUX
Adjoint au Maire

URBANISME

03/170 - Ravalement de façades - Subventions.

03/171 - Association d'information sur le logement du Nord (A.D.I.L.) Antenne de Lille - Demande de subvention.

Adoptés.

03/172 - Création de la ZAC du premier secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

Merci, Madame le Maire.

Effectivement, sur le retrait des délibérations 174 et 175, il s'agit de délibérations de principe portant sur des ventes de 27m² et de 101m² mais fort logiquement nos collègues du Conseil Communal d'Hellemmes ont souhaité que la commune associée soit consultée sur ces délibérations même si elles sont un peu administratives.

Madame le Maire, je voudrais dire un mot sur quelques délibérations qui sont dans mon dossier aujourd'hui.

Le premier dossier est celui de la ZAC du premier secteur opérationnel des rives de la Haute Deûle. Je rappelle qu'une première consultation a été menée au tout début de l'année 2001 sur ce dossier qui résultait d'un certain nombre d'études approfondies réalisées à l'initiative de la Communauté Urbaine, notamment d'un marché de définition, j'en dirai un mot tout à l'heure pour un autre dossier.

A la suite de cette première concertation, les études ont continué à être menées, et une seconde concertation a été engagée durant l'automne 2002, au mois de novembre très précisément. A l'issue de cette concertation, il est apparu pertinent de dégager un premier secteur opérationnel des rives de la Haute Deûle, recouvrant d'ailleurs des terrains qui, pour leur très grande majorité, sont sous maîtrise publique, environ 26 hectares, terrains qui sont de part et d'autre du bras du canal de Canteleu, à la fois sur le quartier des Bois Blancs et de Canteleu à Lille mais également du Marais de Lomme.

Ce périmètre comprend en particulier les friches Le Blan, Laffont, Coignet et Lille Charpentes qui sont déjà propriétés de la Communauté Urbaine ou de la Ville de Lomme et il y avait donc possibilité d'engager une première phase opérationnelle.

Cette première phase opérationnelle porte sur environ 150 000m² de surface hors œuvre nette pour un périmètre de 26 hectares ce qui, conformément aux plans qui vous ont été remis, montre bien à la fois la densité relativement faible de l'opération et le souhait qui est celui de l'ensemble des intervenants de donner toute leur place aux espaces publics, en particulier ce qu'on a appelé la grande pelouse devant l'usine Le Blan réhabilitée, donc 152 000 m² très exactement de SHON, comprenant environ 50 000m² d'activités, avec pour la moitié, 25 000m² environ la réhabilitation de l'ensemble immobilier Le Blan Laffont qui sera engagée par Lille Métropole Communauté Urbaine et qui sera le cœur du programme Euratechnologies avec notamment un centre de services orientés sur les techno-

.../...

logies de l'information et de la communication, avec aussi des espaces spécifiques à partager, auditorium, studio numérique.

Par ailleurs, environ 25 000m² d'équipements publics et privés seront édifiés dans le cadre de cette première ZAC opérationnelle.

Enfin, environ 50 000m² seront affectés à des logements dans toutes les gammes de produits et dans tous les types d'occupation, qu'il s'agisse du locatif privé ou social ou de l'accession privée ou sociale, correspondant à environ 550 logements.

C'est donc une première tranche très significative pour laquelle il vous est demandé de donner un avis et bien entendu un avis favorable sur ce dossier. Je vous rappelle que la Communauté Urbaine est maître d'ouvrage de ce dossier puisque de par la répartition des compétences les zones d'aménagement concerté relèvent de la Communauté Urbaine.

Deuxième dossier dont je veux vous dire un mot, c'est le lancement des études plus approfondies sur le secteur Faubourg d'Arras – Europe, secteur sur lequel un certain nombre d'études avaient été engagées depuis la fin de l'année 2000 et qui, grosso modo, correspond à l'ancien périmètre des Biscottes et où tout un travail a d'ores et déjà été mené depuis cette date.

Il est proposé de lancer exactement d'ailleurs la même procédure que pour les rives de la Haute Deûle, c'est-à-dire un marché d'études de définition qui permet de mettre en compétition un certain nombre d'équipes de concepteurs, trois en l'occurrence, en maintenant un débat permanent avec la maîtrise d'ouvrage. Tenu compte d'ailleurs de l'importance des espaces publics de cette opération résultant des premières études menées et du fait que ces espaces publics sont pour l'essentiel financés par la Ville de Lille, il vous est proposé de partager la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine, la clé de répartition de cette étude étant 65/35 pour un peu plus de 100 000 d'études, 65% pour la Communauté Urbaine et 35% pour la Ville de Lille.

Bien entendu, là aussi, il s'agit de donner notre accord sur cette étude et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de groupement de commandes puisque nous serons directement partie prenante de la maîtrise d'ouvrage.

Enfin, je veux évoquer très rapidement deux autres dossiers.

Le premier c'est le fait que nous votons avec l'accord unanime je crois du Conseil de Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin le périmètre d'intervention foncière sur l'entrée de la rue du Faubourg de Roubaix.

Je vous rappelle que le Conseil de Quartier avait souhaité se donner un temps de réflexion pour bien mesurer les enjeux qui étaient derrière cette délibération qui vise à donner une plus grande force juridique sur des interventions foncières ponctuelles que nous pourrions être amenés à faire à l'entrée de la rue du Faubourg de Roubaix.

Enfin, je veux évoquer rapidement le square Roggeman, rue de Philadelphie, dont nous décidons, après enquête publique bien entendu et en plein accord avec le Conseil de Quartier de Fives la désaffectation et le déclassement, pour dire qu'il s'agit d'ailleurs plus exactement d'un transfert puisque entre la rue Coustou et la rue de la Marbrerie sera reconstitué et même sur une taille plus grande un nouvel espace vert dont on peut penser, compte tenu qu'il est beaucoup plus près des maisons et des écoles, qu'il sera mieux utilisé que le square Roggeman actuel.

.../...

Je voulais mentionner cette délibération qui là aussi représente une amélioration qualitative pour le quartier de Fives.

C'est un dossier qui n'a évidemment pas l'ampleur de celui dont nous avons discuté il y a quelques instants sur le réaménagement complet du boulevard Jean-Baptiste Lebas.

Je crois que c'est aussi la somme d'opérations plus ponctuelles mises bout à bout qui contribue à modifier un paysage urbain, à améliorer ce qui est je pense notre préoccupation à tous, la qualité urbaine, la qualité résidentielle dans notre ville, faire en sorte que chacun des Lillois s'y sente mieux et que notre ville soit agréable à vivre.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur CACHEUX.

Monsieur LESERRE sur la délibération 172, donc sur la Haute Deûle.

M. LESERRE - Madame le Maire, chers collègues, je voudrais intervenir très simplement sur la partie du dossier concernant les rives de la Haute Deûle puisque ce dossier concerne le quartier Bois Blancs et plus précisément encore la partie Canteleu de ce quartier.

On sait bien que ce dossier comporte deux volets. Il y a un volet économique qui a déjà été discuté ici et également en Communauté Urbaine et qu'on connaît plutôt sous le nom d'Euratechnologies.

Et puis il y a le volet urbanistique dont Monsieur CACHEUX vient de dire quelques mots et sur lequel je voudrais insister quelques instants.

Christian DECOCQ parlait tout à l'heure à propos de Jean-Baptiste Lebas d'un projet éminemment structurant. Nous sommes là aussi je crois avec les rives de la Haute Deûle dans ce type de projet éminemment structurant et particulièrement ambitieux sur le plan de la transformation urbaine, urbanistique, de ce quartier.

Nous nous devons, dans ce domaine, d'être exemplaires pour ce qui concerne l'information.

Lors du Conseil de Communauté Urbaine, Yves DURAND, dans son lyrisme habituel, avait déclaré -c'était je crois le 20 décembre- « Il faudrait que vous puissiez palper l'enthousiasme des populations ».

Je suis au regret de vous dire que lors de ces dernières semaines j'ai rencontré beaucoup d'habitants de la rue Hegel, de la rue Kant, de l'avenue de Bretagne, évidemment, de l'extrémité de l'avenue de Bretagne qui ouvre vers les friches Le Blan et Laffont, et également du côté du Quai de l'Ouest, et que je n'ai pas rencontré particulièrement d'enthousiasme. J'ai rencontré des attentes, j'ai rencontré beaucoup d'intérêt, c'est vrai, par rapport aux transformations évoquées, mais j'ai aussi rencontré beaucoup d'inquiétude et beaucoup de questionnements.

Alors, tout comme pour Jean-Baptiste Lebas, tout comme pour la plaquette que nous avons évoquée tout à l'heure sur le stade, dans ce domaine, nous devons être également exemplaires sur l'information. Je ne dis pas sur la communication mais sur l'information. Et ceci, sur deux sujets très particuliers.

Premièrement, sur les nuisances qu'il faudra prévoir pour les habitants de ce secteur concernant les chantiers, les phases opérationnelles qui vont s'ouvrir et qui ne manqueront pas de créer, et c'est bien normal, pourvu qu'elles soient expliquées, des nuisances multiples.

.../...

Deuxièmement, sur l'accessibilité. On l'a déjà évoqué, Mme le Maire, c'est un vrai problème par rapport à cet immense projet, l'accessibilité, il y a déjà des éléments de réponse qui sont apportés mais les habitants de ce secteur s'interrogent sur des choses très concrètes par rapport aux nouveaux flux qui ne manqueront pas d'avoir lieu dans leurs rues, dans leur secteur, sur le stationnement, sur la circulation.

Donc, deux dossiers d'information, accessibilité et nuisances, me semblent vraiment nécessaires. Il faut continuer à les développer et, je ne sais pas s'il faut avoir le syndrome de la plaquette mais en tout cas, puisqu'on l'a déjà évoquée, il est vrai que cette plaquette qui a été mise dans les boîtes aux lettres de la ville de Lille a apporté des éléments de réponse. Je crois que dans ce secteur on attend encore beaucoup d'éléments de réponse, même s'il y a déjà eu des réunions publiques, même s'il y a déjà eu des réunions de concertation.

Merci de bien vouloir déjà peut-être nous apporter quelques éléments supplémentaires.

Madame le Maire - Si Alain CACHEUX le permet, je vais répondre en deux phrases.

Nous n'en sommes pas encore au stade de choisir la couleur des petites fleurs qui orneront les jardins. On lance un énorme dossier, celui du Parc de la Deûle où aujourd'hui la véritable nuisance c'est que le quartier des Bois Blancs et spécifiquement de Canteleu mais aussi le quartier du Marais à Lomme, vivent autour de ruines. Voilà le vrai problème aujourd'hui, auquel s'ajoutent effectivement, notamment sur le quai Hegel, une circulation extrêmement importante et cette espèce de marasme.

Nous définissons aujourd'hui un projet qui va voir le jour d'ici quatre à cinq ans où bien évidemment les déplacements sont pris en compte. J'étais moi-même, en tant que Vice-Présidente chargée du développement économique, la semaine dernière, en réunion avec le Vice-Président JANSSENS pour parler de ce dossier à la Communauté Urbaine. Donc vous imaginez bien que nous traitons ces affaires. Mais nous lançons un immense projet qui doit être dans le fond un nouveau quartier entre Lille et Lomme, un quartier qui va être formidable. Car il constituera un quartier tel qu'on aimerait les voir tous, mixte, comportant à la fois des activités économiques avec Euratechnologies, du logement, de la culture, des sports, des espaces verts, un environnement aménagé autour de la Deûle, et de la mixité sociale puisqu'il y aura à la fois du logement social et de l'accession à la propriété.

Nous sommes au démarrage de ces problèmes. Ne disons pas qu'il y a des inquiétudes, disons qu'il y a des attentes de la part des habitants, et c'est normal. Mais ne nous demandez pas en permanence -il faut que les choses se fassent dans l'ordre- d'apporter des réponses que nous apporterons dans un an ou un an et demi aujourd'hui.

Je suis convaincue, et Alain CACHEUX l'a très bien exposé, qu'il s'agit là effectivement d'un très beau dossier qui est aussi un dossier de restructuration urbaine entre les Bois Blancs et Lomme et qui doit former ce nouveau quartier et de nouveaux développements avec Euratechnologies qui en est au cœur.

Voilà. Sauf si Alain a quelque chose à rajouter, je pense que nous pouvons mettre au vote cette délibération 172.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Je vous remercie. Et je remercie Alain CACHEUX.

.../...

Madame POLIAUTRE.

03/173 - Lille-Sud - Secteur "Faubourg d'Arras - Europe" - Lancement d'un marché d'études de définition.

Adopté.

ACTION FONCIERE

03/174 - Terrain sis à Hellemmes, rue Ferdinand Buisson - Vente par la Ville de Lille à Mme SERRUYS.

03/175 - Terrain sis à Hellemmes, rue Ferdinand Buisson - Vente par la Ville de Lille à Mme CAPON.

Ces rapports ont été retirés de l'ordre du jour.

03/176 - Square ROGGEMAN, rue de Philadelphie à Lille - Désaffectation et déclassement.

03/177 - Immeuble sis à Lille, 106 rue Princesse - Acquisition par la Ville de Lille auprès du C.H.R.U. de Lille.

03/178 - Entrée de la rue du Faubourg de Roubaix - Périmètre d'intervention foncière.

03/179 - Protocole d'accord entre le Cabinet "Epargne et Conseil" et la Ville de Lille.

Adoptés.

IMMEUBLES MENAÇANT RUINE

03/180 - Frais de travaux de mise en sécurité d'un immeuble à l'état d'abandon - Demande de remise gracieuse de M. BRUNELLE Laurent.

03/181 - Frais de murage d'un immeuble à l'état d'abandon - Demande de remise gracieuse de M. VERRIEST Emile.

Adoptés.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

03/182 - Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association ADOPTA.

03/183 - Campagne d'Année Alimentation - Appel d'offres.

03/184 - Agenda 21 lillois - Colloque "Les changements climatiques au quotidien" - Recherche de subventions.

Adoptés.

.../...

ECLAIRAGE PUBLIC

03/185 -Nouveau Boulevard Périphérique Est de Lille - Eclairage public du Parc des Dondaines - Signature d'une convention avec la DDE du Nord - Réévaluation.

03/186 - Entretien des installations d'éclairage public de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Marché de travaux à bons de commande - Appel d'offres ouvert.

03/187 - Diverses voiries et espaces publics - Modernisation du réseau d'éclairage public et remplacement des candélabres vétustes - Marché de travaux sur appel d'offres ouvert.

03/188 - Réaménagement de diverses voiries et espaces publics pour Lille 2004 - Eclairage public - Marché de travaux sur appel d'offres ouvert.

03/189 - Eclairage public de Lille et des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Gestion, maintenance et rénovation - Appel d'offres sur performances.

Adoptés.

Madame le Maire, chers collègues, plusieurs délibérations qui sont soumises ce soir concernent l'éclairage public. Deux sont particulièrement importantes.

Il s'agit de la délibération 03/186 qui porte sur un marché d'entretien des installations et de la délibération 03/189 qui concerne l'appel d'offres sur performances pour la gestion, la maintenance et la rénovation de l'éclairage public.

Ces deux délibérations complémentaires viennent en renouvellement du contrat de maintenance des installations d'éclairage public de la ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes qui arrive à son terme.

Contrairement au contrat actuel, l'ensemble des travaux à caractère imprévisible fera l'objet de marché séparé, objet de la délibération 186, pour permettre une meilleure maîtrise des coûts et un accès plus large aux PME locales.

La délibération 189 doit permettre le choix d'un exploitant unique pour assurer les missions de fournitures d'énergie, de maintenance et de rénovation des installations du réseau et cela pour une durée de huit ans.

C'est donc un dossier important pour les Lillois qui vous est soumis ce soir. En effet, l'éclairage public participe d'une manière importante au sentiment de sécurité, à la qualité des espaces publics et au bien-être des habitants.

Son amélioration avait d'ailleurs été largement souhaitée lors des forums citoyens.

Il représente un budget important pour la collectivité, près de 2,5 M€ pour 2003, soit près de 15 €/habitant, et a un impact fort sur l'environnement. L'éclairage public est le premier poste de consommation d'électricité des collectivités locales et de la facture d'EDF et représente un peu plus de 10% de la consommation électrique en France. C'est dire s'il est au cœur de la stratégie du développement durable, notamment en matière de gisement, d'économie d'énergie et de respect des engagements de Kyoto en matière de réduction des gaz à effet de serre.

.../...

C'est pourquoi il est nécessaire de rechercher le meilleur opérateur qui allie la rationalisation des coûts d'exploitation, une optimisation de la qualité de service, des performances écologiques et énergétiques.

C'est ce qui nous a conduits à un appel d'offres sur performances dont les objectifs sont détaillés dans la délibération :

- . emploi de matériel garantissant le meilleur rendement lumineux,
- . allongement de la durée de vie des sources,
- . réduction des déchets à la source,
- . réduction de la pollution lumineuse,
- . développement de l'emploi des énergies renouvelables,
- . maîtrise de la demande en énergie,
- . et réduction des gaz à effet de serre.

La nouvelle obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie pourra ultérieurement permettre également le choix d'énergies propres.

Nous souhaitons d'ailleurs développer à Lille des énergies renouvelables et locales, tel le lampadaire solaire qui a déjà été installé dans le square du Vieux-Lille et qui peut être tout à fait adapté par exemple pour les cours d'écoles.

Par ailleurs, il est à noter que aujourd'hui des produits performants, équipés de sources à haut rendement, sont de nature à permettre des économies substantielles d'énergie.

Il est donc possible d'éclairer mieux sans consommer plus, voire en consommant moins. La Ville d'ailleurs est engagée depuis plusieurs années dans ce sens, ce qui permet une diminution du poste G 1, c'est-à-dire la fourniture d'énergie, qui est passé de 1 494 000 € en 2000 à 1 388 830 € en 2002, avec une augmentation du nombre de lampadaires.

Le choix des lampes de plus longue durée de vie permet également des déchets réduits et des coûts évités de recyclage. Une qualité esthétique et un matériel plus résistant nécessitant moins d'entretien seront également souhaités afin de conduire à une baisse des coûts de fonctionnement du poste G 2, c'est-à-dire de maintenance.

La préoccupation liée à la pollution lumineuse, source d'inconfort, et qui peut avoir une incidence sur le rythme biologique sera prise en compte également, ainsi que l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, principalement lors des pointes de consommation où EDF doit mettre en place ses autres centrales thermiques.

Enfin, cet appel d'offres sur performances permettra de retenir le concessionnaire qui répond le mieux aux objectifs de résultat fixés par la Commune et ainsi de bénéficier des évolutions technologiques les plus récentes, les plus performantes, tout au long du contrat.

Ce nouveau contrat se veut donc être conforme à la démarche de développement durable et aux engagements de l'Agenda 21 lillois. Il s'inscrit également en particulier dans le travail en cours sous la conduite de Dorothée DA SILVA, Adjointe en charge des marchés publics, avec l'en-

.../...

semble des élus concernés, Latifa KECHEMIR pour la lutte contre l'exclusion, Bernard CHARLES, Adjoint à l'emploi, Christiane BOUCHARD pour l'économie solidaire, Ginette VERBRUGGHE pour la consommation éthique, et moi-même, engagée dans un réseau national et européen destiné à inclure les marchés publics dans la dimension du développement durable.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame POLIAUTRE, pour cet exposé intéressant et surtout pour les résultats que nous commençons à obtenir sur l'éclairage public.

Je mets aux voix l'ensemble de ces délibérations.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Je vous remercie.

Je passe la parole à M. KANNER.

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

03/192 - Résidence Magenta Fombelle - Convention d'occupation.

03/193 - Association Atouts Sens - Convention.

03/194 - Association Les Francas du Nord - Convention.

03/195 - Association A.J.A.F. - Convention.

03/196 - Groupe Scout Isla - Avenant à la convention.

03/197 - Groupe Scout Isla - Activités Enfance sur le Faubourg de Béthune.

03/198 - Contrat Temps Libres - Subventions 2003.

03/199 - Convention globale - Avenir Enfance.

03/200 - Adhésion à l'Association Touristique des Cheminots - Chemins de France - Activités péri et extra scolaires - Année 2003.

Adoptés.

03/201 - Convention territoriale entre le Département, la Ville de Lille et le C. C.A. S. portant sur l'Action Sociale et l'articulation entre les services.

.../...

03/202 - Contrat Educatif Local - Programme d'actions au titre de l'année 2003 - Financements.

Madame le Maire, rapidement, considérant l'heure qui est en train de tourner.

Deux délibérations. Une première concernant une convention très originale sur le travail social mené par trois collectivités, la Ville, son CCAS et le Département du Nord.

Mes chers collègues, je vous rappellerai l'article 156 de la loi contre les exclusions de Martine AUBRY sur la coordination des intervenants sociaux : « La coordination des intervenants de tous les acteurs engagés dans la prévention et dans la lutte contre les exclusions est assurée par la conclusion de conventions entre les collectivités territoriales et organismes dont ces acteurs relèvent. Ces conventions déterminent le niveau du territoire pertinent pour la coordination. »

Voilà du bon sens, mes chers collègues. Pas facile à mettre en œuvre sur le terrain mais cette convention devrait y concourir et je vais essayer de vous l'expliquer en quelques mots.

Vous dire qu'après l'expérience réussie du Contrat Territorial de Santé menée notamment avec notre collègue Charles SULMAN ici présent, notre objectif est de profiter de la restructuration des services sociaux de la Ville de Lille et de ceux du Département organisés maintenant en direction territoriale pour mener à bien ce projet de convention.

Il s'avère que nous avons négocié depuis plus d'un an et demi avec le Conseil Général du Nord qui, vous le savez, représente un grand nombre de travailleurs sociaux. Il est vrai que la mise en œuvre de la CASU, la Commission d'Action Sociale d'Urgence, la redéfinition des missions portées par les différents partenaires en question, nous ont permis de nous rapprocher pour toujours concourir à l'objectif d'un meilleur service public.

Ainsi, un cahier des charges a été validé. Il a abouti à une véritable concertation dans des domaines aussi différents que le logement, que l'accueil d'urgence, que des aides financières en matière d'insertion, de parentalité ou de mode de garde de l'enfance.

Ces groupes de travail qui ont travaillé en l'espèce ont aussi permis à des travailleurs sociaux de nos différentes collectivités de se rencontrer, de se comprendre et aussi peut-être d'apprécier mieux les contraintes des uns et des autres.

Donc, toute une série de besoins non couverts ont été pointés. Nous avons aussi pointé la redondance parfois improductive d'interventions sociales sur des mêmes familles, l'objectif étant pour nous bien sûr de rendre le service public encore une fois plus efficace.

L'amélioration des connaissances des acteurs de terrain favorisera la qualité des orientations pour l'instruction des demandes sociales et cette convention territoriale manifestement est un premier pas extrêmement utile pour cette collaboration entre nos différentes collectivités.

Un mot méthodologique.

Ce soir, cette convention passe en Conseil Municipal. En avril, elle passera dans les instances du Conseil Général et aussi bien sûr du CCAS. Le Département envisage de modéliser cette convention territoriale pour une généralisation sur l'ensemble du territoire du Nord, échéance prévue dans les mois à venir.

.../...

Donc, à partir d'un cahier des charges très précis, avec 18 objectifs autour de 35 actions, avec un calendrier de réalisation tout aussi précis, avec des outils d'évaluation en cours d'action et non pas a posteriori, nous menons ensemble un objectif, à savoir considérer l'usager dans l'entièreté de ses demandes, dans l'entièreté de ses difficultés et donc dans la nécessité d'y apporter une réponse publique de qualité.

C'est tout le sens de cette convention, Madame le Maire, à laquelle je vous invite en terme de soutien.

Je ne sais pas s'il y a des interventions ?

Madame le Maire - Non, pas sur ce sujet. Donc, je propose que vous passiez à la délibération 202.

M. KANNER - Très bien. Donc, nous embrayons sur le Contrat Educatif Local.

Madame le Maire, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter le Contrat Educatif Local pour l'exercice 2003, avec 28 actions dont 20% sont nouvelles. Le Contrat Educatif Local 2003 représentera un budget de 3 478 000 € environ, assuré à hauteur de 89% par la seule Ville de Lille et un peu moins de 100 000 € par l'Etat.

Trois grandes priorités se dégagent dans ce Contrat Educatif Local 2003.

Première priorité : la restauration scolaire, je vous rappelle que 9 500 repas sont servis par jour dans nos 54 points de restauration, moment essentiel de la vie de l'enfant nécessitant un accueil de qualité et 550 collaborateurs vacataires y contribuent tous les jours.

Deuxième priorité : un accompagnement éducatif pour les petits Lillois, avec une priorité à l'éducation, à l'environnement des structures périscolaires et extrascolaires entièrement tournées au service des enfants et des familles.

Troisième priorité : réduire les inégalités d'accès aux actions éducatrices, culturelles et sportives.

Le CEL est une construction collective, de la Ville, bien sûr, mais aussi des services de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, des familles, du secteur associatif, 11 partenaires associatifs ont contribué à l'élaboration de ce Contrat Educatif Local.

Il faudra bien sûr dans l'avenir, et je crois que cela fera plaisir à Madame GEORGET, associer le Conseil Municipal d'enfants de manière que les enfants puissent aussi intégrer cette dynamique représentée par le CEL.

Le CEL 2003, Madame le Maire, est un outil nécessaire mais pas suffisant de la politique éducatrice menée par notre collectivité. Il s'inscrit à côté du contrat enfance, du contrat temps libre, de la politique menée par notre collègue Ariane CAPON, celle autour des collèges de Pascal LENGLET, je ne ferai que rappeler le grand chantier de la recomposition de la carte scolaire des collèges et surtout sa conséquence immédiate à savoir la construction de quatre collèges neufs sur la ville de Lille.

Ce Contrat Educatif Local s'inscrit aussi au sein de notre futur Projet Educatif Global, excellemment rappelé par vous, Madame le Maire, dans ses fondamentaux samedi matin devant 400 participants lors de la première journée du Projet Educatif Global. Je tiens d'ailleurs à saluer les 21 élus, ce n'est pas mince, qui ont participé à cette rencontre.

.../...

Faire de nos enfants une priorité absolue en terme d'actions, rétablir les conditions sociales favorisant leur épanouissement, lutter contre toute forme de ségrégation spatiale, associer les parents dans une logique de co-éducation, en un mot, en fait, faire tout pour que les potentialités de chaque enfant puissent s'exprimer, en refusant toute fatalité de reproduction de génération en génération de la précarité et en mobilisant tous les acteurs éducatifs dans la confiance et le respect mutuel, tel est le sens de ce futur Projet Educatif Global lillois qui sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

C'est probablement l'une des conclusions essentielles de la journée de samedi, Mme le Maire, mes chers collègues, c'est cette reconnaissance à la Ville, dans une légitimité territoriale incontestée, d'animer avec ses partenaires, notamment de l'Education Nationale, cette démarche collective que le Maire a placée dans les grandes priorités de ce mandat.

A l'heure où l'on peut raisonnablement s'interroger sur les désengagements de l'Etat en matière éducative en constatant manifestement les décalages de plus en plus flagrants entre les discours de M. FERRY, Ministre en charge, et les arbitraires de fait, il est rassurant pour l'avenir de notre jeunesse lilloise de voir s'engager malgré tout ce grand chantier dont le Contrat Educatif Global constitue manifestement l'une des pierres angulaires et je vous remercie d'y apporter votre soutien.

Madame le Maire - Merci bien.

Isabelle BAERT.

Mme BAERT - Mme le Maire, mes chers collègues, le Contrat Educatif Local entre dans sa quatrième année et nous sommes bien évidemment attachés au dispositif du Contrat Educatif Local qui met en place des actions éducatives en direction des enfants durant le temps péri et postscolaire.

Cependant, au nom du groupe UPL, je souhaite formuler quelques remarques dont certaines sont récurrentes d'année en année.

A de nombreuses reprises, je suis en effet intervenue au Conseil Municipal pour vous mettre en garde contre la solution que vous préconisiez pour l'encadrement des enfants le midi, le recours à l'emploi de vacataires très peu formés qui d'autre part présentent l'inconvénient d'un turnover préoccupant pour une bonne continuité éducative.

Former une infime partie de ces animateurs inexpérimentés avec l'Association Avenir Enfance ne peut être suffisant. Les difficultés persistent, dernièrement, à Jouhaux et à Sophie Germain, pour ne citer que ces deux restaurants d'écoles.

Il faut en parallèle mobiliser les enseignants pour qu'ils réinvestissent ce secteur problématique et qu'ils y apportent leurs compétences.

Autre problème, le taux d'encadrement que vous n'améliorez pas. Il y a en effet de moins en moins d'animateurs dans les restaurants scolaires de la ville. Nous sommes à la norme Ville de Lille si on peut dire de 1 animateur pour 30 enfants en élémentaire. De plus, trop souvent, les animateurs absents ne sont pas remplacés ce qui, outre la difficulté de l'encadrement, concourt à augmenter le risque d'accident sur site ou lors des déplacements des enfants.

A propos des espaces éducatifs lillois, le taux d'encadrement des enfants le matin, dans beaucoup d'écoles, se résume à un seul animateur, ce qui, en matière de sécurité, n'est pas satisfaisant.

.../...

Nous souhaitons également soulever le problème de la différence de traitement faite aux familles lilloises. En effet, selon qu'elles habitent dans tel ou tel quartier, et selon la structure responsable des espaces éducatifs, le coût acquitté par les familles est différent. Par exemple, sur le Vieux-Lille, les espaces éducatifs des trois écoles élémentaires sont organisés et pris en charge par la Maison de quartier alors que dans d'autres écoles de la ville c'est la Municipalité qui gère le dispositif.

Avant un retour récent à l'ancien tarif fixé par la Maison de quartier, durant quelques mois, la Maison de quartier a procédé à une hausse brutale des tarifs allant selon les catégories du simple au double pour les familles de ces trois écoles.

Cet effet yo-yo et cette différence de traitement ne sont pas acceptables et nous vous demandons en conséquence de veiller à ajuster tous les tarifs dans la ville pour les espaces éducatifs.

Pour terminer, je voudrais souligner que vous ne faites aucun bilan sur l'ensemble des mesures que vous avez mises en place depuis le début du CEL.

Monsieur KANNER, en Commission, nous a d'ailleurs dit que ce dossier n'était qu'une simple réécriture du CEL de l'année dernière.

Pour nous, l'évaluation n'est pourtant pas superflue, elle est non seulement garante de la bonne utilisation des fonds publics mais aussi une étape indispensable à toute action politique pertinente s'inscrivant dans le temps.

A quand par exemple une grande enquête auprès des parents pour évaluer leur satisfaction en matière de restauration scolaire, en matière de tarification, en matière d'encadrement, en matière de plages horaires ? Les parents sont pourtant directement concernés par toutes ces questions.

A quand aussi des actions péri et post-éducatives en direction des élèves du privé ? Cette remarque aussi est récurrente dans nos interventions.

D'autre part, l'ensemble des moyens mis en œuvre avec le CEL est loin de satisfaire l'exigence éducative que nous pourrions mettre en place avec une volonté politique plus affirmée.

A titre d'exemple, l'ARVEJ qui ne concerne que deux écoles absorbe quasiment 40% du budget que la Ville consacre au sein du CEL pour l'axe action éducative.

En Commission, vous vous étiez engagé à me fournir le montant des financements annuels de la Ville depuis le début du CEL. J'attends toujours ces informations.

Peut-être est-ce parce que vous avez du mal à afficher la stagnation depuis quatre ans des subventions qui sont consacrées par la Ville au Contrat Educatif Local ?

Depuis la mise en place du CEL, nous avons chaque année voté ce dossier. Aujourd'hui, parce que vous ne tenez aucun compte des remarques que je viens de réexposer et que nous ne cessons de formuler, nous nous abstenons sur cette délibération.

Madame le Maire - Patrick KANNER.

M. KANNER - Madame le Maire, mes chers collègues, pour essayer de répondre globalement à l'ensemble des interrogations de Madame BAERT. Je peux témoigner que son intervention est conforme à son intérêt qu'elle porte en Commission.

.../...

Néanmoins, chère Madame, je ne pense pas avoir dit que le CEL de cette année était une réécriture pure et simple de celui de l'année précédente, dans la mesure où d'ailleurs 20% d'actions -je vous l'ai expliqué- sont nouvelles et que nous les intégrons à ce dispositif aujourd'hui dans notre réflexion sur le Projet Educatif Global.

Je pense que les 400 personnes qui étaient présentes samedi ont pu remarquer la mobilisation très forte de la Ville, de sa Majorité, pour faire de ce dossier une priorité municipale, tel que j'ai pu l'expliquer tout à l'heure.

Sur quelques points plus précis.

Sur l'encadrement en matière de restauration scolaire, je parle sous le contrôle de mon collègue Guy ORIOL, je tiens à vous affirmer qu'il s'agit là pour nous d'une priorité, que cette priorité sera confortée par toute une série de formations déjà engagées par les services de la DRH et que les moyens humains que vous évoquez, chère Madame, sont aussi liés, remarquez-le, aux désengagements réguliers, récurrents et maintenant permanents, malheureusement, de l'Etat sur le financement des emplois aidés, CES, CEC, et qui font peser sur la seule Ville maintenant le maintien de ces mêmes emplois.

Donc, on ne peut pas dire tout et son contraire dans un Conseil Municipal en principe sérieux.

J'en profite pour vous dire que tout à l'heure vous n'avez pas voté l'intégration des emplois jeunes qui vont constituer pour nous un élément majeur de confortation de la présence de nos équipes dans les différents quartiers de la ville qui vont s'enrichir d'espaces éducatifs nouveaux, de CAPE nouveaux, de ce qu'on appelait avant des haltes-garderies périscolaires, et grâce notamment à la présence d'emplois jeunes qui aujourd'hui, si nous n'étions pas là, chère Madame, seraient non seulement précarisés même voire totalement licenciés comme beaucoup d'aides éducateurs de l'Education Nationale « grâce » à l'action de votre Gouvernement.

J'insisterai aussi sur les écoles privées. Aucun dossier d'école privée ne nous est parvenu à l'élaboration du CEL. Ce n'est pas par manque d'intérêt, je n'en doute pas, c'est peut-être par manque de connaissance et je veux bien prendre ma responsabilité en la matière, je tiens simplement à vous dire que samedi dernier toutes les écoles privées ont été invitées à la journée sur le Projet Educatif Global et que, bien évidemment, le service public de l'éducation, qu'il soit assuré en régie ou par les écoles en contrat d'association, devra faire l'objet de notre part d'une approche tout à fait harmonieuse en terme de service public assuré par différents partenaires, mais bien sûr en respectant le cahier des charges que nous serons amenés à fixer dans le cadre de nos projets.

Enfin, chère Madame, vous évoquez la notion de stagnation des crédits. Je pense que vous avez mal lu notre délibération, que vous avez mal lu notre budget notamment prévoyant presque le doublement des crédits destinés au contrat temps libre sur la ville de Lille dans un contexte budgétaire difficile.

Et surtout, je vous renverrai, pour terminer, à la lettre de Monsieur Luc FERRY, qui a répondu à Madame AUBRY quand celle-ci l'a interpellé sur les conséquences du désengagement de l'Etat en matière de financement des emplois jeunes, de CES et CEC, pour le dispositif ARVEJ.

Monsieur FERRY nous a dit très concrètement qu'il était très intéressé par ce dispositif qui est le dernier en l'occurrence à fonctionner comme cela en France. Il était tellement intéressé que, dans ce cadre, il nous a renvoyés vers les crédits déconcentrés gérés en l'espèce par le Préfet.

.../...

Donc, nous étions pleins d'espoir, chère Madame BAERT. Et nos services sont allés rencontrer les services du Préfet pour que nous puissions obtenir une réponse sinon dérogatoire, en tout cas une réponse favorable pour le maintien en l'état du dispositif ARVEJ.

Eh bien, par rapport au budget que vous avez là, Madame, quand vous nous accusez de stagnation, sachez que la part de l'Etat en terme de réponse sera diminuée de 20%. Je tiens à votre disposition la réponse de l'Etat.

Alors, je pense qu'avant de balayer devant la porte des autres, surtout quand cette porte est plutôt solide, il vaut mieux regarder d'abord ses propres dossiers. En tout cas, merci de nous aider par rapport aux Ministères concernés à défendre les dossiers de la Ville de Lille.

Madame le Maire - Merci, Monsieur KANNER, de cette réponse circonstanciée.

Je mets aux voix d'abord la délibération 201 sur la convention territoriale entre le Département, la Ville de Lille et le CCAS sur l'action sociale.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Merci.

Puis la délibération 202 sur le Contrat Educatif Local.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du groupe "Union pour Lille"

Qui s'abstient : le groupe "Union pour Lille"

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci.

Madame DEMESSINE.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

SPORT

03/158 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

03/159 - Construction de la salle de sports de Lille-Sud rue François Coppée à Lille - Modification du programme - Procédure d'appel d'offres.

03/160 - Salle des Sports Marcel Bertrand dans le Quartier du Centre - Réfection du sol sportif - Subvention du Conseil Général - Convention.

03/161 - Gestion et utilisation des locaux situés 108, Quai Géry Legrand à Lille - Convention avec l'Association La Deûle.

.../...

03/162 - Semaine de Pleine Nature - Cotisation - Admission en recettes de subventions.

03/163 - Course des Boulevards du 16 Mars 2003 - Attribution de deux subventions.

03/164 - Mission à Nantes les 12 et 13 février 2003 - Prise en charge des frais de séjour.

03/165 - Tournoi inter-sites organisé par l'Association "Fête le Mur" - Demande de subvention.

03/166 - Subvention à l'Association LOSC Lille Métropole.

Adoptés.

Merci, Madame le Maire.

Je voudrais dire un mot sur deux initiatives pour lesquelles il vous est proposé une délibération ce soir.

Celles-ci s'inscrivent dans une politique de diversification des activités sportives.

Il s'agit de la Semaine de Pleine Nature et de la Course des Grands Boulevards.

Un mot rapide sur la dimension et sur l'esprit de ces initiatives.

S'agissant de la Semaine de Pleine Nature, elle se tient du 4 au 12 avril. C'est la deuxième édition. C'est une initiative qui est en train de prendre une très grande ampleur. Elle allie sport et découverte autour de 14 disciplines de pleine nature, de plein air, je ne vais pas toutes vous les citer mais comme le raid de pleine nature, le chien de traîneau, on va faire courir des chiens de traîneau dans le bois de la Deûle, la pêche à la ligne, avec une école de pêche, la randonnée pédestre, grimper dans les arbres. Les Conseillers Municipaux sont invités à y participer une nuit dans les arbres avec les enfants.

Madame le Maire - Vous ne vous inscrivez pas tout de suite, mes chers collègues, Mme DEMESSINE prend les inscriptions à la sortie ...

Mme DEMESSINE - C'est surtout l'importance qui est à souligner puisque cela concerne 1 900 élèves inscrits aux différentes activités, 6 collèges, 32 écoles primaires.

C'est un gros partenariat avec l'Education Nationale, les associations sportives et la Police Nationale.

Elle s'ouvre aussi aux instituts de jeunes handicapés.

Cette initiative, au-delà du sport et de la découverte, permettra la mise en valeur et surtout la connaissance du patrimoine naturel et en équipements de la ville. Elle passera à travers le bois de la Deûle, la Deûle, la piscine Marx Dormoy, la plaine Winston Churchill et la Promenade des Remparts.

Au-delà de son aspect sportif, il y a quatre objectifs transversaux qui sont visés à travers cette initiative :

. faire découvrir la faune et la flore et l'éducation à la protection de la nature,

.../...

. favoriser les contacts entre les générations, notamment avec les grands parents dans le cadre de la randonnée pédestre qui aura lieu avec les seniors,

. et contribuer surtout à travers le sport, c'est un projet que nous avons avec l'Education Nationale, à favoriser le passage CM 2/collège dont nous savons qu'il est extrêmement important, au travers d'activités communes. Ainsi par exemple le raid nature qui concernera 650 enfants sera composé d'équipes de deux élèves de CM 2 et de deux élèves de collège.

Voilà pour cette initiative.

D'autre part, la Course des Grands Boulevards est une initiative qui est appelée à prendre une plus grande ampleur.

L'objectif est de faire renaître, à plus grande échelle, la petite reine à Lille. Il existe déjà trois courses de quartier qui fonctionnent bien mais nous n'avons plus par exemple de clubs cyclistes.

De plus, dans les milieux cyclistes, nous avons une forte sollicitation pour relever le défi de rouvrir les grands boulevards, rien que pour le vélo, alors même que l'intensité de la circulation automobile des vingt dernières années avait pu donner l'impression d'une suprématie définitive.

Et puis, c'est aussi l'objectif de renouer avec cette course qui était très importante des années 30 jusqu'aux années 80-90. C'était une très grande course au niveau français à laquelle tous les grands champions internationaux participaient.

C'est grâce à l'Association des Commerçants de Vauban-Esquermes, au Club Cycliste de Wambrechies-Marquette auquel aujourd'hui nous pouvons ajouter Lille puisque ce club va s'ouvrir aux Lillois, et à l'engagement et au soutien de la Ville que dimanche dernier la ville a renoué avec cette tradition.

Une première donc, un grand succès de participation puisqu'il y avait 2 000 à 3 000 spectateurs sur le parcours, ce qui est appréciable pour une course de dimension régionale.

La réussite c'est aussi de lui avoir donné d'emblée une dimension populaire et festive grâce au concours du Festival de l'Accordéon qui a ouvert la course avec une caravane festive, et l'implantation d'un village de la course sur la place du Maréchal Leclerc.

Le sens, c'est d'avoir ouvert le parcours en prologue à plus de 150 gamins et gamines des quartiers qui ont pu goûter, dans leur ville, la magie des grands espaces, ce qui pourra peut-être aussi leur donner l'envie de devenir champions ou simplement l'envie d'ailleurs par la mobilité que peut leur apporter le vélo.

En tout cas, ce sera l'objectif du Service des Sports de s'appuyer sur cette dynamique pour aller dans ce sens.

La prochaine étape c'est 2004, avec une plus grande ambition, celle d'une grande course internationale à l'occasion de Lille capitale européenne de la culture.

Merci.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame DEMESSINE.

J'imagine que tout le monde est en accord avec ces deux belles initiatives qui viennent de nous être présentées.

.../...

Monsieur DECOCQ souhaite aussi monter aux arbres ? Non ?

M. DECOCQ - Ça dépend avec qui, Madame ...

Madame le Maire - Cet aparté, vous le ferez ensuite avec Madame DEMESSINE ...

Je passe la parole à Bernard ROMAN.

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

03/138 - Budget Primitif 2003 - Commune Associée de Lomme.

Voir vote infra.

03/139 - Pouponnière Municipale - Budget 2003 - Ratification.

03/140 - Institut de Relations Internationales et Stratégiques (I.R.I.S.) - Organisation des cinquièmes Journées Européennes de Lille Nord/Pas-de-Calais à Lille le 27 mars 2003 - Subvention exceptionnelle.

03/141 - Amicale des Anciens du 43ème R.I. - Organisation d'un congrès national à Lille du 23 au 25 mai 2003 - Subvention exceptionnelle.

03/293 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.

Adoptés.

03/294 - Exercice 2003 - Fiscalité Directe Locale - Vote des taux.

Il y a assez peu de choses dans le dossier qui concerne la délégation des finances, Mme le Maire, dans ce Conseil Municipal, sinon le vote des taux qui est finalement la concrétisation de la décision qu'on avait annoncée la dernière fois sur laquelle nous nous maintenons dans la limite des 2%, ce que nous permet aujourd'hui la connaissance des bases fiscales qui nous ont été communiquées il y a quelques jours par les services fiscaux sur la ville de Lille.

Je voudrais simplement signaler, en dehors de cette délibération sur le vote des taux, quelques dossiers de subvention, un dossier de transfert de crédits, une première Décision Modificative qui permet de poursuivre les programmes décidés en investissement et qui est quasiment insignifiante en fonctionnement.

Sur le vote des taux qui est la délibération que nous devons mettre en œuvre, je dirai simplement que, comme cela a été le cas pour le vote du budget primitif, les Groupes de la Majorité, qu'il s'agisse du Groupe Socialiste, du Groupe des Verts, du Groupe des Personnalités ou du Groupe Communiste, s'associent à cette proposition en sachant que Madame REDLICH a souhaité pouvoir ne pas participer à ce vote.

.../...

Voilà, Madame le Maire, la présentation que je voulais faire de ces dossiers d'une manière succincte.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets au vote d'abord la délibération 294 sur les taux, avec non participation au vote de Madame REDLICH.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Qui vote contre : le groupe "Union pour Lille" et Front National

Madame REDLICH ne participe pas au vote

Adopté à la majorité.

Ensuite, délibération 138, j'ai une demande de vote séparé du groupe Front National. Il s'agit du budget primitif de la commune associée de Lomme.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Qui vote contre : le groupe "Union pour Lille" et le Front National

Adopté à la majorité.

03/295 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 2003 - Décision Modificative n°1.

03/296 - Exercice 2003 - Transferts de crédits.

Adoptés.

ASSURANCES

03/142 - Indemnisation d'un recours Ville de Lille/Sté LANGLOIS - Sinistre du 12 juillet 2000.

03/143 - Marchés complémentaires aux marchés d'assurances "Dommages Ouvrage" et "Tous Risques Chantier" portant sur la mise en sécurité de l'Opéra de Lille - 3ème tranche du chantier.

Adoptés.

03/144 - Avenant au contrat d'assurance portant sur les "Dommages aux biens mobiliers et immobiliers" de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

.../...

INFORMATIQUE

03/145 - Maintenance des matériels et logiciels des serveurs des sites centraux - Appel d'offres ouvert - Avenant n°2.

03/146 - Maintenance des serveurs - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

03/147 - Fourniture d'équipements de réseaux informatiques - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

03/148 - Maintenance du parc de matériels informatiques dits transportables - Lancement d'un appel d'offres.

Adoptés.

DECENTRALISATION

03/149 - Crédits décentralisés -Aides financières en faveur d'action dans les quartiers.

03/150 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiative Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

Je passe la parole, pour le dernier dossier, à Dominique PLANCKE qui va nous faire le point sur le chantier important de la restauration des monuments historiques. Je lui demande de le faire brièvement mais il s'agit d'un beau dossier.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

03/236 - Association Proscitec - Adhésion - Demande d'autorisation.

03/237 - Attribution de subventions aux associations patrimoniales au titre de l'année 2002 - Modification d'intitulé.

03/238 - Association des Villes Fortifiées - Appel de cotisations 2003.

03/239 - Restauration des Monuments Historiques dans le cadre de "Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture" (tranche de travaux 2003).

03/240 - Rénovation de la statue du Maréchal Foch - Demande de subvention auprès du Conseil Général.

03/241 - Monuments Historiques - Eglise Sainte Marie-Madeleine - Chiffrage actualisé des travaux complémentaires.

.../...

03/242 - Ville d'Art et d'Histoire - Recrutement d'un consultant extérieur - Subvention de la DRAC sollicitée.

Adoptés.

Madame le Maire, chers collègues, je souhaite dire quelques mots sur la délibération 239 qui peut apparaître anodine surtout à l'heure tardive où nous sommes rendus... mais qui engage quand même plus de 5 M€.

La tranche de travaux évoquée ici s'intègre dans le programme de restauration des monuments historiques engagé par la Ville avec le soutien du Conseil Général du Nord et le Ministère de la Culture dans le cadre de Lille 2004.

Aujourd'hui, tous les chantiers sont engagés sur les 11 monuments historiques concernés et si vous vous êtes promenés dans la ville, et particulièrement dans le quartier du Centre et celui du Vieux-Lille, vous avez forcément eu l'occasion de croiser sur votre chemin l'un ou l'autre des échafaudages, à Saint-Maurice où 4 chantiers sont engagés en parallèle, à Sainte-Catherine, à Saint-Etienne, rue de l'Hôpital Militaire, ou à Saint-André, rue Royale -à côté de chez Madame DA SILVA...- les 4 églises classées de Lille sont en plein bouleversement.

Les travaux de la Grosse Madeleine sont moins visibles, mais tout aussi importants puisque, là, c'est l'intérieur qui est traité avec la restauration de la coupole et des sols et l'installation d'un système de chauffage par le sol, système qui devrait être apprécié par les visiteurs lors des expositions qui seront présentées pendant l'année 2004.

Les travaux continuent aussi à l'Hospice Comtesse et au Palais Rameau.

A l'Hospice Comtesse, nous avons veillé à ce que la Salle des Malades et le Musée restent accessibles pendant la durée des travaux.

Ici, à côté de la Mairie, les deux façades de la Porte de Paris sont en cours de restauration.

Les travaux de la Porte de Gand s'achèveront d'ici quelques semaines alors que ceux de la Porte de Roubaix ont débuté il y a quelques jours sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

Au Palais Rihour, les travaux avancent rapidement, toute la toiture est refaite. Je vous donne d'ailleurs rendez-vous le 8 avril à 16 heures si vous voulez assister à la pose, qui devrait être spectaculaire, d'une élégante flèche sur le toit du Palais Rihour.

A ce programme sur les monuments classés, il convient d'ajouter la salle des fêtes de Fives -je le dis pour Monsieur FREMAUX- qui est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et dont la restauration intérieure se poursuit.

Parallèlement aux travaux, nous avons engagé une réflexion avec les associations culturelles concernées et les services de l'Evêché pour favoriser l'ouverture maximale au public des églises en 2004.

Une très belle publication paraîtra à la fin de cette année sur les 4 églises classées dans la collection nationale prestigieuse des Itinéraires du Patrimoine.

Deux précisions pour terminer.

.../...

D'abord, les Journées du Patrimoine auront lieu le samedi 20 et le dimanche 21 septembre, et c'est le quartier de Vauban-Esquermes qui sera mis en valeur cette année.

Un tout dernier point sur la délibération 240 qui vous propose de remettre en état le socle et la statue équestre du Maréchal Foch dans le square du même nom. Il s'agit d'accompagner le réaménagement du secteur du square Foch et du Quai du Wault dans le cadre de la nouvelle promenade urbaine pour Lille 2004.

Avec Eric QUIQUET, nous réfléchissons aussi à l'implantation d'autres statues sur la Façade de l'Esplanade et même éventuellement sur le futur parc Lebas.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Je félicite Dominique PLANCKE de l'efficacité avec laquelle il conduit ces travaux de restauration qui doivent être prêts en 2004.

Je pense qu'il y a un vote unanime.

Avant de nous séparer, je vous propose de reprendre les autres dossiers.

Nous avons un accord sur la chemise 31 avec un vote séparé de Madame Latifa KECHEMIR sur le 293 en tant que Présidente de la Mission Locale ; et sur les chemises 1, 4, 5, 6, 7, 8, 15, 17, 18, 19, 22, 23, 26, 27, 29, 30, 31.

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire.

03/95 - Séance du 16 décembre 2002 - Procès-verbal.

03/96 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal,

03/97 - Conseils de Quartier - Vacance de sièges - Désignation de membres.

Adoptés.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ.
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

03/112 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Union Commerciale de Lille-Sud.

03/113 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Union Commerciale et Artisanale de Fives.

.../...

03/114 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Union Commerciale des Arts.

03/115 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Association des Commerçants et Artisans Wazemmes Artois.

03/116 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Association Lille Flandre.

03/117 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Union Commerciale Gambetta.

03/118 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Union Commerciale "Hôpital Militaire".

03/119 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention au Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL).

03/120 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Association Vauban Esquermes Catinat Colbert.

Adoptés.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

03/121 - Dégrevement de la taxe de voirie terrasse : LE SAVANITA.

03/122 - Dégrevement de la taxe de voirie terrasse : LE DERBY.

Adoptés.

Chemise n°5

Rapporteur : Madame CARLIER,
Conseillère municipale déléguée

MARCHES DE PLEIN AIR

03/123 - Mise aux normes européennes des marchés de plein air - Installation de bornes d'alimentation électrique.

Adopté.

.../...

Chemise n°6

Rapporteur : Monsieur BODIOT.
Conseiller municipal délégué

MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRE SOCIAUX

03/124 - Equipements de Proximité - Maison de Quartier de Fives - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Mise en sécurité du bâtiment et travaux de couverture.

03/125 - Association Projet - Attribution de diverses subventions - Modification, par voie d'avenant, de la convention du 24 décembre 2002.

03/126 - Associations partenaires du Quartier du Faubourg de Béthune - Association Perspectives - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2003.

03/127 - Centre Social Intercommunal "La Maison du Chemin Rouge" - Attribution d'un acompte sur la subvention d'animation globale au titre de l'exercice 2003 - Modification, par voie d'avenant, de la convention du 24 décembre 2002.

03/128 - Equipements de Proximité - Maisons de Quartier - Annulation partielle de la délibération n° 02/994 du 16 décembre 2002 et de l'avenant n°5 à la convention du 26 décembre 2001 conclue entre la Ville de Lille et la Maison de Quartier - Centre Social du Vieux-Lille.

03/129 - Equipements de Proximité - Modification de la délibération n°02/994 et de l'avenant n°5 à la convention conclue avec l'Association pour la Gestion de l'Equipement de Quartier sur Moulins Est.

03/130 - Maison de Quartier des Bois-Blancs - Attribution de diverses subventions - Modification, par voie d'avenant, de la convention du 15 octobre 2002.

03/131 - Equipements de Proximité - Extension du Centre Social - Maison de Quartier de Wazemmes - Arrêt du chantier.

Adoptés.

Chemise n°7

Rapporteur : Madame ROUGERIE.
Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

03/132 - Projets Associatifs - Subventions aux associations.

Adopté.

Chemise n°8

Rapporteur : Madame HENAUT.
Conseillère municipale déléguée

DROITS DES FEMMES

03/133 - Nouveau Planning Familial Nord - Association à vocation féminine.

.../...

03/134 - Association Départementale Conjointes Survivants Nord - Association à vocation féminine.

03/135 - Comité de Lille de l'Union des Femmes Françaises (U.F.F. Femmes Solidaires).

03/136 - Parcours de Femmes - Association à vocation féminine

03/137 - Centre d'Information des Droits des Femmes - Association à vocation féminine.

Adoptés.

Chemise n°15

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE
DROITS DE L'HOMME

03/190 - Droits de l'Homme - Subventions de la Ville à diverses associations.

03/191 - 2003, Année de l'Algérie - Soutien aux projets associatifs sur le thème de l'eau.

Adoptés.

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

SANTE

03/203 - Subventions 2003 destinées aux organismes à caractère social - Santé:

03/204 - Subventions 2003 destinées aux organismes à caractère social - Santé - Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille.

Adoptés.

Chemise n°18

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseillère municipale déléguée

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

03/205 - Remise gracieuse : titre de recette 3443/02 en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

03/206 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

03/207 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Logement.

Adoptés.

.../...

Chemise n°19

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Adjointe au Maire

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

03/208 - Parc Automobile - Remplacement des véhicules vétustes - Marché sur appel d'offres ouvert.

03/209 - Parc Automobile - Acquisition de matériels espaces verts - Marché sur appel d'offres ouvert.

03/210 - Travaux de désamiantage dans cinq bâtiments communaux - Appel d'offres ouvert.

03/211 - Marché de service par voie d'appel d'offres ouvert - Location et maintenance de journaux électroniques d'Information.

03/301 - Commission consultative des services publics locaux - Création - Désignation des membres.

Adoptés.

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

03/302 - Mise à disposition de la salle Concorde.

Adopté.

Chemise n°22

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL,
Conseillère municipale déléguée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

03/243 - Bibliothèque Municipale - Printemps des Poètes - Demande de subvention auprès de l'Etat et du Centre National du Livre - Admission en recettes.

03/244 - Bibliothèque Municipale - Vente de catalogues d'expositions.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Monsieur LENGLET,
Adjoint au Maire

COLLEGES, LYCEES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

03/245 - Ecole Supérieure de Journalisme - Travaux de rénovation et de mise en sécurité.

03/246 - Relogement des Centres Régional et Départemental de Documentation Pédagogique (CRDP - CDDP) - Complément de programme.

Adoptés.

.../...

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur ORIOL,
Conseiller municipal délégué

RESTAURATION SCOLAIRE

03/260 - Dérogation de tarification en restauration scolaire aux enfants extra-muros devant fréquenter des écoles lilloises présentant une spécificité.

03/261 - Denrées et marchandises nécessaires au fonctionnement des services de la restauration scolaire à Lille et Hellemmes - Appel d'offres ouvert - Année 2004.

Adoptés.

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Adjoint au Maire

JEUNESSE - ANIMATION

03/262 - Subventions Projets Jeunesse Animation.

03/263 - Avenant à la convention du 24 décembre 2002 conclue entre la Ville de Lille et l'Association Interproximité.

03/264 - Départs Autonomes et Crédit initiative Loisirs - Application tarifaire pour la mise en œuvre de ces dispositifs.

Adoptés.

03/265 - Note d'orientation et énoncé des priorités de la Délégation Jeunesse.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

03/266 - Jeunesse - Culture scientifique - Subventions aux associations.

03/267 - Maison de Quartier des Bois-Blancs - Attribution d'une subvention pour accompagnement de l'association des jeunes "Le Châlet".

03/268 - Subventions à diverses associations de Jeunesse - Convention entre la Ville de Lille et l'Association Le Châlet.

03/269 - Projets Animation - Jeunesse : "Tous Gagnants" - Subventions de la Ville à l'association "Le Pas de Côté".

Adoptés.

FETES

03/270 - Comité des Fêtes et d'Entraide aux Aînés Long Pot Fives Lille - Subvention de fonctionnement.

.../...

03/271 - Association Départementale des Combattants, Prisonniers de Guerre et des Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et T.O.E. du Nord - Section de Fives Saint-Maurice Pellevoisin - Subvention de fonctionnement.

03/272 - Réhabilitation de la salle des fêtes de Fives - Lot n°12 : désamiantage - Avenant n°1.

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur SANTRÉ,
Adjoint au Maire

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

03/276 - Fourniture et pose de mobilier urbain - Marché à commandes sur appel d'offres ouvert sur prix unitaires.

03/277 - Mobilier Urbain - Marché de prestation de service portant occupation du domaine public.

03/278 - Réaménagement des abords de la promenade urbaine, place Léon Trulin, place Mendès France, avenue Léon Jouhaux - Appel d'offres et consultation pour la fourniture et l'installation de mobilier urbain.

03/279 - Réaménagement de la rue Faidherbe, du Quai du Wault et de ses abords - Appel d'offres et consultation pour la fourniture et l'installation de mobilier urbain.

Adoptés.

Chemise n°30

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Adjointe au Maire

TOURISME

03/280 - Versement solde de Taxe de Séjour 2001 à l'Office du Tourisme de Lille.

03/281 - Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain - Appel à cotisation 2003.

03/282 - Conventions de fonctionnement entre la Ville de Lille et l'Office de Tourisme de Lille.

Adoptés.

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

03/283 - Partenariat avec Saint Louis du Sénégal et sa Région - Demande d'aide financière.

03/284 - Participation de l'association "De Klompjes" au festival international folklorique d'Erfurt - Demande de subvention pour les frais de transport.

.../...

03/285 - Déplacement en Chine d'élèves du lycée Montebello - Demande de subvention.

03/286 - Association "Société des Amis du Théâtre Al-Rowwad" - Demande de subvention pour la venue à Lille et dans la région, d'une troupe théâtrale d'enfants palestiniens en mai - juin 2003.

03/287 - Festival "Les Transphotographiques" de Lille - Subvention à l'association "L'Atelier Photo".

03/288 - Sensibilisation Lille 2004 - Venue des maires des villes jumelées à Lille les 3 et 4 avril 2003.

Adoptés.

AFFAIRES EUROPEENNES

03/289 - Institut de Relations Internationales et Stratégiques (I.R.I.S.) - Organisation des cinquièmes Journées européennes de Lille - Nord/Pas de Calais à Lille le 27 mars 2003 - Subvention exceptionnelle.

Adopté.

Chemise n°31

Rapporteur : Monsieur CHARLES,
Adjoint au Maire

EMPLOI

03/290 - Association Alliance Villes Emploi - Adhésion.

Adopté.

03/291 - Subvention à l'Association REUSSIR - la Mission Locale de Lille au titre de l'année 2003 - Convention annuelle 2003 en référence à la convention d'objectifs pluriannuelle 2002 - 2004.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame KECHEMIR ne prend pas part au vote).

03/292 - Programme Emploi - Participation au financement de l'équipe Bâti Lille - Année 2003.

Adopté.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

(Séance levée à 20 h 30).

